

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2448

29 octobre 2007

SOMMAIRE

Bronwyn Estates S.à r.l.	117492	Legal Audit S.à.r.l.	117487
Cable & Wireless Global Businesses Inter- national Sàrl	117494	LRP Luxembourg Holdings S.à r.l.	117503
Cable & Wireless Luxembourg Funding S.à r.l.	117499	Maimibenha S.à r.l.	117491
Captiva Alstria 5	117493	Malaga Development S.à r.l.	117489
Classen-Papertronics S.A.	117504	Maroldt S.à r.l.	117490
CorpSol Partners	117498	Melodia Soparfi S.A.	117458
Darmon S.A.	117490	Microsoft Luxembourg S.à r.l.	117492
Delphi Fund	117492	Mike S.A.	117458
Diagonal TG S.à r.l.	117499	Multicontinental Distribution (Europe) S.A.	117503
Edelweiss Property Holding S.à.r.l.	117491	NPK Distribution Holding S.A.	117494
G.A. Maintenance S.A.	117487	PGE Europe one S.A.	117499
Glacier Luxembourg Two S.à r.l.	117504	Polder Desch S.à r.l.	117504
Glashandel H.Reiland & Co	117488	Primavera Pain II s.à r.l.	117495
Grand Frais Immobilier	117488	Privin Holding S.A.	117459
Graniton Sàrl	117489	Protea Fund	117491
GreenMouv. S.à.r.l.	117495	Sagical S.A.	117489
IFCI New Participations S.A.	117498	Sea International S.A.	117459
Influence S.A.	117494	Socgen International Sicav	117494
Initial Textiles Luxembourg S.à r.l.	117490	Société Commerciale Industrielle Interna- tionale Sàrl	117493
Iprod International SA	117488	Thermo-Sanit Sàrl	117493
Klei'Blad Constructions S.à r.l.	117499	TPF International S.A.	117458
Klimmers Corporation S.à r.l.	117459	Unigra International S.A.	117490
Knekt S.A.	117498	Zaniatan Holding S.A.	117495
La Dorada International S.A.	117487		

Melodia Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 71.587.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007116797/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08684. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Mike S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.127.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue au siège social de la société en date du 21 septembre 2007

Résolution unique

La société sera valablement engagée par la signature individuelle de Monsieur Gaëtan Moxhet, administrateur-délégué. En cas d'engagement de la société par un administrateur et un administrateur-délégué tel que stipulé à l'article 12, la co-signature de Monsieur Gaëtan Moxhet est obligatoire. En cas de délégation par le conseil d'administration à un tiers, la signature de Monsieur Gaëtan Moxhet est également obligatoire sur cette délégation de pouvoir.

Strassen, le 24 septembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007117249/578/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00199. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

TPF International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.215.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement en date du 24 août 2007

Sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013, les mandats de Messieurs Christophe Gilain, Plutsingenstraat, 1, B-1755 Gooik, Thomas Spitaels, avenue Juliette 14, B-1188 Uccle et EUREFI S.A., Centre Jean Monnet, F-54414 Longwy, en tant qu'administrateurs et pour une période de 3 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010, celui de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5, bd. de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 24 août 2007

Monsieur Thomas Spitaels, avenue Juliette 14, B-1188 Uccle, est nommé administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

Pour extrait sincère et conforme

TPF INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007117252/788/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04641. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Sea International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 113.728.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2007117292/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00149. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Privin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 64.488.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2007117293/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00145. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Klimmers Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 109.029.

In the year two thousand and six, on the twenty-third day of February.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Robert Whitton, residing at 6 Gidea Close, Gidea Park, Romford RM2 5NP, United Kingdom,
here represented by Ginka Côme-Lambrich, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 17 February 2006

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of KLIMMERS CORPORATION, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, Schiller, L-2519 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 109029, incorporated on 17 June 2005 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1222, of 17 November 2005, page 58629 («the Company»).

The appearing party representing the entire share capital of the Company took the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to subdivide the existing issued one hundred twenty-five (125) ordinary shares of the Company of one hundred euro (EUR 100.-) into five hundred (500) ordinary shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create two classes of ordinary shares in the share capital of the Company, A Shares and B Shares, whereby the existing five hundred (500) ordinary shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each referred to in the first resolution shall be re-designated into five hundred (500) A Shares and the additional shares of the Company to be issued and subscribed according to the following resolutions shall be qualified as B Shares as provided for hereafter.

Third Resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to seven hundred and fifteen thousand fifty euro (EUR 715,050.-) through the issuance of twenty-eight thousand one hundred and two (28,102) B Shares of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Subscription and payment

The twenty-eight thousand one hundred and two (28,102) B Shares of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each have been subscribed as follows:

- Four hundred forty-one (441) B Shares of the Company have been subscribed by RGF PROPERTIES LIMITED, represented by Ginka Côme-Lambrich, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 26 January 2006, attached hereto, paid up by a contribution in cash for an amount of eleven thousand twenty-five euro (EUR 11,025.-), which shall be allocated to the Share Capital;

- Four hundred forty-one (441) B Shares of the Company have been subscribed by R. H. EDMONDSON PROPERTIES LTD, represented by Ginka Côme-Lambrich, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 30 January 2006, attached hereto, paid up by a contribution in cash for an amount of eleven thousand twenty-five euro (EUR 11,025.-), which shall be allocated to the Share Capital;

- Four hundred forty-one (441) B Shares of the Company have been subscribed by Ian Thomson, represented by Ginka Côme-Lambrich, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 1 February 2006, attached hereto, paid up by a contribution in cash for an amount of eleven thousand twenty-five euro (EUR 11,025.-), which shall be allocated to the Share Capital;

- Four hundred forty-one (441) B Shares of the Company have been subscribed by MACBAY LIMITED, represented by Ginka Côme-Lambrich, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 27 January 2006, attached hereto, paid up by a contribution in cash for an amount of eleven thousand twenty-five euro (EUR 11,025.-), which shall be allocated to the Share Capital;

- Four hundred forty-one (441) B Shares of the Company have been subscribed by Linda and Leslie Dalgarno, represented by Ginka Côme-Lambrich, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 27 January 2006, attached hereto, paid up by a contribution in cash for an amount of eleven thousand twenty-five euro (EUR 11,025.-), which shall be allocated to the Share Capital;

- Three thousand ninety-six (3,096) B Shares of the Company have been subscribed by THE FAIRFIELDS TRUST, represented by Ginka Côme-Lambrich, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated February 2006, attached hereto, paid up by a contribution in cash for an amount of seventy-seven thousand four hundred euro (EUR 77,400.-), which shall be allocated to the Share Capital;

- Four hundred forty-one (441) B Shares of the Company have been subscribed by BINGHILL ESTATES LTD, represented by Ginka Côme-Lambrich, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 31 January 2006, attached hereto, paid up by a contribution in cash for an amount of eleven thousand twenty-five euro (EUR 11,025.-), which shall be allocated to the Share Capital;

- Four hundred forty-one (441) B Shares of the Company have been subscribed by Stephen Forbes, represented by Ginka Côme-Lambrich, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 1 February 2006, attached hereto, paid up by a contribution in cash for an amount of eleven thousand twenty-five euro (EUR 11,025.-), which shall be allocated to the Share Capital;

- Five hundred seventy-three (573) B Shares of the Company have been subscribed by Alan and Lindsey McNiven, represented by Ginka Côme-Lambrich, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 30 January 2006, attached hereto, paid up by a contribution in cash for an amount of fourteen thousand three hundred twenty-five euro (EUR 14,325.-), which shall be allocated to the Share Capital;

- Four hundred forty-one (441) B Shares of the Company have been subscribed by GRAINSHORE LTD, represented by Ginka Côme-Lambrich, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 24 January 2006, attached hereto, paid up by a contribution in cash for an amount of eleven thousand twenty-five euro (EUR 11,025.-), which shall be allocated to the Share Capital;

- Four hundred forty-one (441) B Shares of the Company have been subscribed by Colin James and Patricia Elisabeth MacLaren, represented by Ginka Côme-Lambrich, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 26 January 2006, attached hereto, paid up by a contribution in cash for an amount of eleven thousand twenty-five euro (EUR 11,025.-), which shall be allocated to the Share Capital;

- Four hundred forty-one (441) B Shares of the Company have been subscribed by Gordon and Wendy Buchan, represented by Ginka Côme-Lambrich, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 26 January 2006, attached hereto, paid up by a contribution in cash for an amount of eleven thousand twenty-five euro (EUR 11,025.-), which shall be allocated to the Share Capital;
- Four hundred forty-one (441) B Shares of the Company have been subscribed by CRAIGSHANNOCH LTD, represented by Ginka Côme-Lambrich, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 30 January 2006, attached hereto, paid up by a contribution in cash for an amount of eleven thousand twenty-five euro (EUR 11,025.-), which shall be allocated to the Share Capital;
- One thousand seven hundred sixty-eight (1,768) B Shares of the Company have been subscribed by Peter Kelly, represented by Ginka Côme-Lambrich, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated February 2006, attached hereto, paid up by a contribution in cash for an amount of forty-four thousand two hundred euro (EUR 44,200.-), which shall be allocated to the Share Capital;
- One thousand seven hundred sixty-four (1,764) B Shares of the Company have been subscribed by William Neil Cordiner, represented by Ginka Côme-Lambrich, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 30 January 2006, attached hereto, paid up by a contribution in cash for an amount of forty-four thousand one hundred euro (EUR 44,100.-), which shall be allocated to the share capital;
- One thousand seven hundred sixty-four (1,764) B Shares of the Company have been subscribed by Robert Whitton, represented by Ginka Côme-Lambrich, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 17 February 2006, attached hereto, paid up by a contribution in cash for an amount of forty-four thousand one hundred euro (EUR 44,100.-), which shall be allocated to the share capital;
- Four hundred forty-one (441) B Shares of the Company have been subscribed by Kenneth Gordon, represented by Ginka Côme-Lambrich, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 27 January 2006, attached hereto, paid up by a contribution in cash for an amount of eleven thousand twenty-five euro (EUR 11,025.-), which shall be allocated to the Share Capital;
- Four hundred forty-one (441) B Shares of the Company have been subscribed by David Gill, represented by Ginka Côme-Lambrich, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 24 January 2006, attached hereto, paid up by a contribution in cash for an amount of eleven thousand twenty-five euro (EUR 11,025.-), which shall be allocated to the Share Capital;
- Four hundred forty-one (441) B Shares of the Company have been subscribed by Richard and Dianne Campbell, represented by Ginka Côme-Lambrich, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 28 January 2006, attached hereto, paid up by a contribution in cash for an amount of eleven thousand twenty-five euro (EUR 11,025.-), which shall be allocated to the Share Capital;
- Four hundred forty-one (441) B Shares of the Company have been subscribed by Gordon Hutcheon, represented by Ginka Côme-Lambrich, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 28 January 2006, attached hereto, paid up by a contribution in cash for an amount of eleven thousand twenty-five euro (EUR 11,025.-), which shall be allocated to the Share Capital;
- One thousand five hundred (1,500) B Shares of the Company have been subscribed by Seth Johnson, represented by Ginka Côme-Lambrich, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated January 2006, attached hereto, paid up by a contribution in cash for an amount of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-), which shall be allocated to the Share Capital;
- Nine hundred (900) B Shares of the Company have been subscribed by Martin Parker, represented by Ginka Côme-Lambrich, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 30 January 2006, attached hereto, paid up by a contribution in cash for an amount of twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500.-), which shall be allocated to the Share Capital;
- Six hundred (600) B Shares of the Company have been subscribed by Gordon V Wilford, represented by Ginka Côme-Lambrich, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 27 January 2006, attached hereto, paid up by a contribution in cash for an amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-), which shall be allocated to the Share Capital;
- Four hundred fifty (450) B Shares of the Company have been subscribed by Winston Bogarde, represented by Ginka Côme-Lambrich, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 21 January 2006, attached hereto, paid up by a contribution in cash for an amount of eleven thousand two hundred fifty euro (EUR 11,250.-), which shall be allocated to the Share Capital;
- Four hundred fifty (450) B Shares of the Company have been subscribed by DF HOLDINGS LIMITED, represented by Ginka Côme-Lambrich, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 26 January 2005, attached hereto, paid up by a contribution in cash for an amount of eleven thousand two hundred fifty euro (EUR 11,250.-), which shall be allocated to the Share Capital;
- Three thousand (3,000) B Shares of the Company have been subscribed by Robert Geldof Jnr, represented by Ginka Côme-Lambrich, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 15 February 2006, attached hereto, paid up

by a contribution in cash for an amount of seventy-five thousand euro (EUR 75,000.-), which shall be allocated to the Share Capital;

- One thousand two hundred (1,200) B Shares of the Company have been subscribed by Patrick Savage, represented by Ginka Côme-Lambrich, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 13 February 2006, attached hereto, paid up by a contribution in cash for an amount of thirty thousand euro (EUR 30,000.-), which shall be allocated to the share capital;

- Two thousand six hundred twenty-eight (2,628) B Shares of the Company have been subscribed by DONNAN LIMITED, represented by Ginka Côme-Lambrich, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 24 January 2006, attached hereto, paid up by a contribution in cash for an amount of sixty-five thousand seven hundred euro (EUR 65,700.-), which shall be allocated to the share capital;

- Seven hundred fifty (750) B Shares of the Company have been subscribed by DONALDSONS NETHERLANDS B.V., represented by Ginka Côme-Lambrich, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 6 February 2006, attached hereto, paid up by a contribution in cash for an amount of eighteen thousand seven hundred fifty euro (EUR 18,750.-), which shall be allocated to the Share Capital;

- Six hundred (600) B Shares of the Company have been subscribed by PLAISTOW PROPERTIES LIMITED, represented by Ginka Côme-Lambrich, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 30 January 2006, attached hereto, paid up by a contribution in cash for an amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-), which shall be allocated to the Share Capital;

- Four hundred forty-four (444) B Shares of the Company have been subscribed by ENDEAVOUR UK LIMITED, represented by Ginka Côme-Lambrich, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 31 January 2006, attached hereto, paid up by a contribution in cash for an amount of one thousand one hundred euro (EUR 11,100.-), which shall be allocated to the Share Capital.

All the shares so subscribed have been entirely paid up by the subscribers through a contribution in cash, so that the total amount of seven hundred and two thousand five hundred and fifty euro (702,550.- EUR) is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

All powers are conferred to any member of the board of managers as appointed in the fifth resolution hereunder and to Pierre Beissel, Camille-Bourke and Ginka Côme-Lambrich, lawyers, acting individually and with full power of substitution, to proceed to and to carry out any formalities required to effect such cash contributions.

After the above mentioned capital increase, the new shareholders of the Company enter the meeting and participate in the vote relating to items 4 to 6 of the agenda, and thus the general meeting of shareholders of the Company (the «General Meeting»), after deliberation, takes unanimously the following resolutions.

Fourth Resolution

The General Meeting resolves to restate the entire articles of incorporation of the Company. The articles of incorporation shall now read as follows:

« 1. Definitions and interpretations.

1.1 In these Articles, unless the context otherwise requires, the following expressions shall have the following meanings:

«A Manager» means a manager appointed by the shareholders from among the candidates proposed by the A Shareholders and holding office pursuant to Article 23;

«Articles» means these articles of incorporation as amended from time to time;

«A Shares» means the ordinary shares of € 25.- each in the capital of the Company from time to time in issue, carrying the rights and being subject to the restrictions set out in these Articles;

«A Shareholder» means a holder of an A Share;

«Associated Company» means:

(a) any company which is the holding company or a subsidiary of such company in question or a subsidiary of any such holding company; or

(b) any company the share capital of which is vested in the same persons and in the same proportions as the shares of such company in question are vested;

«Auditor(s)» means the statutory auditor(s) of the Company from time to time;

«Banking Day» means a day (excluding Saturdays) on which banks are open for business in London, Dublin, Jersey and Luxembourg;

«Board» means the board of managers of the Company as from time to time constituted;

«B Manager» means a manager appointed by the shareholders among the candidates proposed by the B Shareholders and holding office pursuant to Article 23;

«B Share» means a B ordinary share of € 25.- in the capital of the Company designated as a «B Share» from time to time in issue carrying the rights and being subject to the restrictions set out in these Articles;

«B Shareholder» means a holder of a B Share;

«Company» means the company incorporated under Luxembourg law generally and particularly under the Law in respect of which these Articles have been registered;

«Connected Person» means any person with which any relevant person is connected (as determined in accordance with the provisions of section 839 of the Income and Corporation Taxes Act 1988 of United Kingdom);

«Donaldsons' Fee» means all fees paid or payable to ESTATIUS HOLDINGS B.V. or its associates pursuant to the Framework Agreement between (1) ESTATIUS HOLDINGS B.V. and (2) the Company dated on or about the date of the adoption of these articles;

«Holder» means, in relation to Shares, the shareholder whose name is entered in the register of shareholders of the Company as the holder of those Shares; «Law» means the law of 10 August 1915 on commercial companies, including any statutory modification or re-enactment thereof for the time being in force;

«Law» means the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time;

«Manager» means any manager of the Company appointed in accordance with these Articles;

«Office» means the registered office of the Company;

«Ordinary Resolution» means a resolution of the shareholders of the Company either in general meeting or in writing in accordance with Article 19, taken by shareholders of the Company representing (i) more than half of the share capital of the Company and (ii) a majority of the holders of A Shares in issue;

«Profit» means all distributions of income and capital proposed to be made by the Company, plus an amount equal to the Donaldsons' Fee and which has not been previously taken into account in the calculation of any profit;

«Property Company» means a AIM POLSKA (KONIN) Sp. z. o.o. who holds title to and is the owner of all that property known as Lakeside Galeria, Konin, Poland;

«Seal» means the common seal or official seal of the Company;

«Secretary» means the secretary of the Company or any other person appointed to perform the duties of the secretary of the Company, including a joint, assistant or deputy secretary;

«Shares» means the shares (of whatever denomination or class) from time to time in the capital of the Company;

«Special Resolution» means a resolution of the shareholders of the Company in general meeting or in writing in accordance with Article 19, taken by (i) more than half of the shareholders of the Company representing in the aggregate at least 75% of its share capital and (ii) a majority of the holders of A Shares in issue.

1.2 In these Articles, save where the context otherwise requires:

(a) the word «person» includes a firm, a body corporate, an unincorporated association or an authority or to a person's executors or administrators;

(b) the singular includes the plural and vice versa and reserve to any gender includes a reference to all other genders;

(c) where a word or phrase is given a particular meaning, other grammatical forms of that word or phrase have corresponding meanings;

(d) a reference to an «Article» is a reference to an article of these Articles;

(e) a reference to writing includes typewriting, printing, telegram, facsimile or other modes of representing or reproducing words in a visible form;

(f) a reference to «executed» means any form of execution;

(g) headings are inserted for convenience and do not affect the interpretation of these Articles;

(h) words or expressions defined in the Law shall have the same meaning where used in these Articles but excluding any statutory modification thereof not in force when these Articles became binding on the Company; and

(i) headings and the use of bold typeface shall be ignored;

(j) reference to «other» and «otherwise» shall not be construed ejusdem generis where a wider construction is possible.

2. Incorporation of the company. There is hereby established among the current Holders of the Shares created hereafter and all those who may become Holders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the Law, as well as by the present Articles.

3. Corporate purpose.

3.1 The purpose of the Company is the holding by way of investment and for the purposes of maximising growth in capital value of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

3.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purposes.

3.3 The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

3.4 The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

5. Name. The Company will assume the name of KLIMMERS CORPORATION S.à r.l.

6. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of an Ordinary Resolution. The Address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

7. Share capital.

7.1 The share capital of the Company as at the date of the adoption of these Articles is of an amount of seven hundred and fifteen thousand and fifty euro (EUR 715,050.-) divided into:

Five hundred (500) A Shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;

Twenty-eight thousand one hundred and two (28,102) B Shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

7.2 Each of the A Shares and B Shares shall constitute separate classes of shares.

7.3 Subject to the provisions of the Law, these Articles and any special rights attached to any existing Shares, any Share may be issued with such rights or restrictions as the Company may determine by Special Resolution taken in front of a Luxembourg notary and amending these Articles accordingly.

7.4 Save as required by law, no person shall be recognised by the Company as holding any Share upon any trust and (save as otherwise provided by these Articles or by Law) the Company shall not be bound by or recognise (even when having notice thereof) any interest in any Share save an absolute right of the Holder of such Share to the entirety thereof.

8. Special rights attaching to classes of shares.

8.1 Whenever the capital of the Company is divided into different classes of Shares, the special rights attached to any class may (unless otherwise provided by the terms of issue of the Shares of that class) be varied or abrogated, either whilst the Company is a going concern as an investment Company or during or in contemplation of a winding-up by a Special Resolution of the holders of that class of share and by a Special Resolution of all Holders taken in front of a Luxembourg notary and amending these Articles accordingly.

8.2 The provisions of these Articles relating to general meetings or to the proceedings at such meetings shall apply, with due alteration of detail, to each separate meeting held pursuant to this Article except that in the case of a meeting of the Holders of a class of Shares, the quorum shall be persons holding or representing by proxy not less than one-third in nominal value of the issued Shares of that class. If, at any adjourned meeting of such Holders, a quorum as above defined is not present, those Holders who are present shall be a quorum.

8.3 The special rights conferred upon the Holders of any Shares or class of Shares issued with preferred, deferred or other special rights shall (unless otherwise expressly provided by the terms of issue of such Shares) be deemed not to be varied by the creation or issue of further Shares or further classes of Shares ranking *pari passu* with those Shares.

9. Rights attaching to A and B shares.

9.1 The B Shareholders shall each be entitled to a preferred return payable on the total amount, including any share premium, paid up on their shares of 8 per cent in each financial period of the Company of 12 months on a simple (non compounded) basis which preferred return shall be a fixed cumulative preferential dividend, payable conditionally on the sale of the shares in the Property Company or otherwise on the sale or other disposal of the Property but which, subject to the occurrence of such event, shall be regarded as having accrued on a quarterly basis in each such financial period. No such dividend shall however accrue or be payable where this would be prohibited under the Law by reason of an insufficiency of distributable profits or for any other reason.

9.2 Subject to Article 9.1 above and to any payment to be made under any loan notes issued by the Company and/or in satisfaction of third party indebtedness owing by the Company (including all costs associated thereto):

9.2.1 the holders of A Shares shall be entitled to 50 per cent of the sum found by taking the Profit, and deducting from it an amount equal to any Donaldson's Fee which has not previously been taken into account in the calculation of any Profit, including on the winding up of the Company, pro rata according to their holdings of A Shares; and

9.2.2 the holders of B Shares shall be entitled to 50 per cent of the Profit, including on the winding up of the Company, pro rata according to their holdings of B Shares.

9.3 The holders of both the A Shares and the B Shares shall have the right to receive notice of, attend, speak and vote at all general meetings of the Company and every Holder of A Shares or B Shares who (being an individual) is present in person or by proxy or (being a corporation) is present by a duly authorised representative or by proxy shall have one vote for each A or B Share held by him on a show of hands or on a poll.

10. Actions requiring the consent of the holders of the A shares and of the B shares. Without prejudice to any other provision of these Articles, none of the following shall occur without the prior consent of (i) the holders of 75% of the

issued share capital of the Company and the Law and (ii) the majority of the holders of A Shares. Such rights shall (unless otherwise provided by any of the following paragraphs) attach to each of the A Shares and of the B Shares and shall only be varied in accordance with Article 9 and the Law:

10.1 create, allot, issue, buy-in or redeem any share or loan capital other than on the terms set out in the Shareholders' Agreement or grant or agree to grant any options or warrants for the issue of any share or loan capital or issue any securities convertible into shares, or establish any employee incentive scheme;

10.2 permit or cause to be proposed any amendment to these articles;

10.3 unless required by law, commence a winding up or go into liquidation or appoint a receiver over any of the assets of the Company;

10.4 permit or cause to be proposed any alteration to its share capital (including any increase thereof), or the rights attaching to its shares; and

10.5 propose or pay any distribution to Shareholders.

11. Transfer of shares.

11.1 No transfer of any Shares in the capital of the Company shall be made by either an A Shareholder or by a B Shareholder without the prior approval of such transfer given by (i) the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital and (ii) a majority of the holders of A Shares.

11.2 The Board shall not be entitled to refuse to register any transfer of a Share in the shareholders register of the Company except where the transfer has occurred in breach of Article 11.1 above.

11.3 If the Managers are entitled under this Article to refuse to register a transfer of a Share, they shall, within two months after the date on which the instrument of transfer was lodged with the Company, send to the transferor and the transferee notice of the refusal.

11.4 No fee shall be charged for the registration of any instrument of transfer or, subject as otherwise herein provided, any other document relating to or affecting the title to any Share.

11.5 The Company shall be entitled to retain any instrument of transfer which is registered but any instrument of transfer which the Managers are entitled under this article to refuse to register shall be returned to the person lodging it when notice of the refusal is given.

11.6 The right to transfer any Shares in the capital of the Company shall also be subject to the terms of any other agreement in writing made between the Shareholders in that regard.

12. Transmission of shares.

12.1 In the event of death of a Holder, the shares of the deceased Holder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by (i) the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital and (ii) a majority of the holders of A Shares. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

12.2 The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the Holders will not cause the dissolution of the Company. The personal creditors of a Holder may only arrest the interest and dividends to which he is entitled and the portion of the assets allotted to him upon dissolution of the Company.

13. Alteration of share capital.

13.1 Whenever, as a result of a consolidation of Shares, any Holders would become entitled to fractions of a Share, the Managers may, in their absolute discretion, on behalf of those Holders, sell the Shares representing the fractions for the best price reasonably obtainable to any person (including, subject to the provisions of the Law, the Company) and distribute the net proceeds of sale in due proportion among those Holders, and the Managers may authorise some person to execute an instrument of transfer of the Shares to, or in accordance with the directions of, the purchaser. The transferee shall not be bound to see to the application of the purchase money nor shall his title to the Shares be affected by any irregularity in or invalidity of the proceedings in reference to the sale.

13.2 Subject to the provisions of the Law, the Company may convert existing non redeemable Shares (whether issued or not) into Shares which are to be redeemed, or are liable to be redeemed, at the option of the Company or at the option of the Holder holding such redeemable Shares and on such terms and in such manner as may be determined by Special Resolution.

14. General meetings.

14.1 All general meetings other than annual general meetings shall be called extraordinary general meetings.

14.2 The Board may call general meetings and, on the requisition of Holders pursuant to the provisions of the Law, shall forthwith proceed to call a general meeting for a date not later than two months after the receipt of the requisition. If there are not sufficient Managers to call a general meeting, any Manager or any Holder may call such a meeting.

15. Notice of general meetings.

15.1 All meetings shall be called by at least 8 days' notice but a general meeting may be called by shorter notice if it is so agreed by all the Holders entitled to attend and vote thereat.

15.2 The notice shall specify the day, time and place of the meeting and the general nature of the business to be transacted and, in the case of an annual general meeting, shall specify the meeting as such.

15.3 Subject to the provisions of these Articles and to any restrictions imposed on any Shares, the notice shall be given to all Holders, to all persons recognised by the Managers as having become entitled to a Share in accordance with Article 13 and auditor (if any).

15.4 The accidental omission to give notice of a meeting to, or the non-receipt of notice of a meeting by, any person entitled to receive notice shall not invalidate the proceedings at the meeting, save as provided for by the Law.

16. Proceedings at general meetings.

16.1 No business shall be transacted at any meeting unless a quorum is present. The quorum shall be:

- (a) if all the Shares are held by the same Holder, one person being such Holder present in person or by proxy; and
- (b) otherwise, two persons entitled to vote upon the business to be transacted, each being a Holder present in person or by proxy provided that at least one such person is an A Shareholder and one such person is a B Shareholder or a proxy or representative of such A Shareholder or B Shareholder.

16.2 If such a quorum is not present within half an hour from the time appointed for the meeting or if, during a meeting, such a quorum ceases to be present, the meeting shall stand adjourned to the same day in the next week at the same time and place or such day, time and place as the chairman may determine and, if at such adjourned meeting, a quorum is not present within half an hour from the time appointed for the holding of the meeting, the meeting will be dissolved.

16.3 The chairman, if any, of the Board or, in his absence, some other Manager nominated by the Managers shall preside as chairman of the meeting but, if neither the chairman nor such other Manager (if any) is present within 15 minutes after the time appointed for holding the meeting and willing to act, the Managers present shall elect one of their number to be chairman and, if there is only one Manager present and willing to act, he shall be chairman.

16.4 If no Manager is willing to act as chairman, or if no Manager is present within 15 minutes after the time appointed for holding the meeting, the Holders present and entitled to vote shall choose one of their number to be chairman.

16.5 A Manager or a representative of the auditor (if any) shall, notwithstanding that he is not a Holder, be entitled to attend and speak at any general meeting and at any separate meeting of the Holders of any class of Shares.

16.6 The chairman may, with the consent of a general meeting at which a quorum is present (and shall if so directed by the meeting), adjourn the general meeting from time to time and from place to place, but no business shall be transacted at an adjourned general meeting other than business which might properly have been transacted at such meeting had the adjournment not taken place. No notice of any adjourned meeting need be given save that, when a general meeting is adjourned for 14 days or more, at least seven days' notice shall be given specifying the day, time and place of the adjourned meeting and the general nature of the business to be transacted.

16.7 A resolution put to the vote of a meeting shall be decided on a show of hands unless before or on the declaration of the result of the show of hands, a poll is duly demanded. Subject to the provisions of the Law, a poll may be demanded:

- (a) by the chairman; or
 - (b) by a Holder or Holders whether present in person or by proxy representing not less than one-tenth of the total voting rights of all the Holders having the right to vote on the resolution; or
- and a demand by a person as proxy for a Holder shall be the same as a demand by the Holder.

16.8 Unless a poll is duly demanded, a declaration by the chairman that a resolution has been carried or carried unanimously, or by a particular majority, or lost, or not carried by a particular majority and an entry to that effect in the minutes of the meeting shall be conclusive evidence of the fact without proof of the number or proportion of the votes recorded in favour of or against the resolution.

16.9 The demand for a poll may, before the poll is taken, be withdrawn but only with the consent of the chairman and a demand so withdrawn shall not be taken to have invalidated the result on a show of hands declared before the demand was made.

16.10 A poll shall be taken as the chairman directs and he shall appoint scrutineers (who need not be Holders) and fix a day, time and place for declaring the result of the poll. The result of the poll shall be deemed to be the resolution of the meeting at which the poll was demanded.

16.11 In the case of an equality of votes, whether on a show of hands or on a poll, the chairman shall not be entitled to a casting vote in addition to any other vote he may have.

16.12 A poll demanded on the election of a chairman or on a question of adjournment shall be taken forthwith. A poll demanded on any other question shall be taken either forthwith or at such day, time and place as the chairman directs not being more than 30 days after the poll is demanded. The demand for a poll shall not prevent the continuance of a meeting for the transaction of any business other than the question on which the poll was demanded. If a poll is demanded before the declaration of the result on a show of hands and the demand is duly withdrawn before the poll is taken, the meeting shall continue as if the demand had not been made.

16.13 No notice need be given of a poll not taken forthwith if the day, time and place at which it is to be taken are announced at the meeting at which it is demanded. In any other case at least seven days' notice shall be given specifying the day, time and place at which the poll is to be taken.

17. Votes of holders.

17.1 Subject to Article 16 and to any special rights or restrictions attached to any Shares, on a show of hands or on a poll, every Holder who is present in person shall have one vote for every Share of which he is the Holder. However, notwithstanding any other provision in these Articles, no resolution may be passed by the Shareholders unless a majority of the A Shareholders have also voted in favour of the resolution.

17.2 The Company will recognize only one holder per Share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

17.3 A Holder (being an individual) in respect of whom an order has been made by any court having jurisdiction (whether in Luxembourg or elsewhere) in matters concerning mental disorder may vote, whether on a show of hands or on a poll, by his receiver, curator or other person authorised in that behalf appointed by that court, and any such receiver, curator or other person may, on a poll, vote by proxy. Evidence to the satisfaction of the Managers of the authority of the person claiming to exercise the right to vote shall be deposited at the Office, or at such other place within Luxembourg as is specified in accordance with these Articles for the deposit of instruments of proxy, at the time appointed for holding the meeting or adjourned meeting at which the right to vote is to be exercised and, in default, the right to vote shall not be exercisable.

17.4 On a poll, votes may be given either personally or by proxy. A Holder may appoint more than one proxy to attend on the same occasion.

17.5 An instrument appointing a proxy shall be in writing in any usual form, or as approved by the Managers, and shall be executed by or on behalf of the appointor.

17.6 The instrument appointing a proxy and the power of attorney or other authority (if any) under which it is signed, or a notarially certified copy of such power or authority, shall be deposited at the Office or at such other place as is specified for that purpose in the notice of the meeting or in the instrument of proxy issued by the Company at the time appointed for holding the meeting or adjourned meeting at which the person named in the instrument proposes to vote or, in the case of a poll, before the time appointed for taking the poll and, in default, the instrument of proxy shall not be treated as valid.

17.7 A vote given or a poll demanded by proxy or by a duly authorised representative of a body corporate shall be valid notwithstanding the previous determination of the authority of the person voting or demanding a poll unless notice of the determination was received by the Company at the Office or at such other place at which the instrument of proxy was duly deposited before the commencement of the meeting or adjourned meeting at which the vote is given or the poll demanded or (in the case of a poll taken otherwise than on the same day as the meeting or adjourned meeting) the time appointed for taking the poll.

18. Corporations acting by representatives.

18.1 Any Holder which is a corporation may, by resolution of its directors or other governing body, authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting or at any meeting of any class of Holders, and the person so authorised shall be entitled to exercise the same powers on behalf of the corporation which he represents as that corporation could exercise if it were a natural person who is a Holder. A corporation present at any meeting by such representative shall be deemed for the purposes of these Articles to be present in person.

19. Resolutions in writing and circular resolutions.

19.1 Anything that may, in accordance with the provisions of the Law, be done by a resolution in writing signed by or on behalf of each Holder is authorised by these Articles without any restriction.

19.2 The Managers may determine the manner in which resolutions shall be put to Holders pursuant to the terms of this Article and, without prejudice to the discretion of the Managers, provision may be made in the form of a resolution in writing for each Holder to indicate how many of the votes which he would have been entitled to cast at a meeting to consider the resolution he wishes to cast in favour of or against such resolution or to be treated as abstentions and the result of any such resolution in writing need not be unanimous and shall be determined upon the same basis as on a poll.

19.3 The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

20. Number of managers.

20.1 Unless and until otherwise determined by Special Resolution, the maximum number of Managers shall be six the majority of whom shall be resident in Luxembourg.

21. Powers of managers.

21.1 Subject to the provisions of the Law, the constitution of the Company and these Articles and any directions given by Special Resolution in accordance with the Law, the business of the Company shall be managed by the Managers who may exercise all the powers of the Company in any part of the world.

21.2 No alteration of the constitution of the Company including these Articles and no direction given by Special Resolution in accordance with the Law shall invalidate any prior act of the Managers which would have been valid if that alteration had not been made or that direction had not been given.

21.3 The powers given by this Article shall not be limited by any special power given to the Managers by these Articles and a meeting of Managers at which a quorum is present may exercise all powers exercisable by the Managers in accordance with the Law.

21.4 The Managers may, by power of attorney or otherwise, appoint any person to be the agent of the Company for such purposes and on such conditions as they determine, including authority for the agent to delegate all or any of his powers.

21.5 Towards third parties, the Company shall be bound in all circumstances by the signature of two Managers.

22. Delegation of managers' powers.

22.1 Subject to any items reserved to the Board by its own resolution from time to time, the Managers may by unanimous consent delegate any of their powers to any committee consisting of one or more Managers and (if thought fit) one or more other persons, provided that a majority of the members of the committee shall be Managers and that a majority of those Managers holding such delegated powers shall be resident in Luxembourg. No resolution of a committee shall be effective unless a majority of those present when it is passed are Managers. The Managers may also delegate to any Manager (whether holding any other executive office or not) in either such case resident in Luxembourg such of their powers as they consider desirable to be exercised by him. Any such delegation may be made subject to any conditions that the Managers may impose, either collaterally with or to the exclusion of their own powers, and may be revoked or altered. Subject to any such conditions, the proceedings of a committee shall be governed by these Articles regulating the proceedings of Managers so far as they are capable of applying.

23. Appointment of managers.

23.1 The first Managers shall be appointed in by general meeting of shareholders at the date of adoption of these Articles.

23.2 Subject to Article 23.4, the Managers shall have power at any time to propose for appointment to the Holders acting in general meeting any person to be a Manager, either to fill a casual vacancy or as an additional Manager, subject to Article 20.

23.3 Subject to Article 23.4, the Company may by Ordinary Resolution appoint any person as a Manager, subject to Article 20.

23.4 The shareholders shall appoint two A managers resident in Luxembourg which managers may be bodies corporate or individuals and one resident in the UK from among the candidates proposed by the A Shareholders. The B Shareholders shall be entitled to propose candidates to the Board out of which two B managers resident in Luxembourg and one resident in the UK may be appointed by the shareholders. In each case the appointment of Managers shall be made in accordance with the procedure set out in sub-paragraphs (a) and (b) below:

(a) any appointment or removal pursuant to this Article 23.4 shall be effected by an Ordinary Resolution resolving upon such appointment or removal;

(b) any appointment or removal pursuant to this Article 23.4 shall take effect at the date the Ordinary Resolution referred to in paragraph (a) above has been taken.

23.5 The general meeting shall remove any Managers upon proposal of the Holders having proposed such Managers for appointment in accordance with Article 23.4.

24. Disqualification, removal and resignation of managers.

24.1 The office of a Manager shall be vacated if:

(a) he ceases to be a Manager by virtue of any provision of the Law or becomes prohibited by law from, or is disqualified from, being a Manager; or

(b) he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally; or

(c) he resigns his office by notice to the Company; or

(d) the Holders so resolve by Ordinary Resolution; or

(e) if he is prohibited from being or is disqualified as a Manager by an order made under any provision of the Insolvency Act 1986 or the Company Directors Disqualification Act 1986 whether in relation to the Company or any other company, including one incorporated under the UK Companies Act 1985, or under any provision of the Luxembourg Commercial code; or

(f) if he is, or may be, suffering from mental disorder and either:

(i) he is admitted to hospital in pursuance of an application for admission for treatment under the Mental Health Act 1983 or, in Scotland, an application for admission under the Mental Health (Scotland) Act 1960 or Luxembourg equivalent, or

(ii) an order is made by a court having jurisdiction (whether in the United Kingdom, Luxembourg or elsewhere) in matters concerning mental disorder for his detention or for the appointment of a receiver, curator bonis or other person to exercise powers with respect to his property or affairs.

24.2 A Manager may resign from office as a Manager by giving notice in writing to that effect to the Company at the Office, which notice shall be effective upon such date as may be specified in such notice, failing which upon delivery, to the Office.

25. Remuneration of managers.

25.1 The Managers shall be entitled to such remuneration as the Company may by Ordinary Resolution determine or in accordance with such agreements relating to the provision of the services of the Managers as shall be entered into by the Company from time to time, with the prior approval on the terms thereof by the Holders acting in general meeting and, unless such resolution or agreement provides otherwise, the remuneration shall be deemed to accrue from day to day.

26. Managers' expenses.

26.1 The Managers may be paid all traveling, hotel and other expenses properly incurred by them in connection with their attendance at meetings of Managers or committees or general meetings or separate meetings of the Holders of any class of Shares or of debentures of the Company or otherwise in connection with the discharge of their duties.

27. Managers' appointments and interests.

27.1 Subject to the provisions of the Law, the Managers may, with the prior consent of the Holders acting in general meeting, appoint one or more of their number to any executive office in the Company and may enter into an agreement or arrangement with any Manager for his employment by the Company or for the provision by him of any services outside the scope of the ordinary duties of a Manager. Any such appointment, agreement or arrangement may be made upon such terms as the Managers determine and they may remunerate any such Manager for his services as they think fit. Any appointment of a Manager to an executive office shall terminate if he ceases to be a Manager but without prejudice to any claim for damages for breach of any agreement relating to the provision of the services of such Manager. The Managers may also (without prejudice to any claim for damages for breach of any agreement between the Manager and the Company) remove a Manager from any executive office.

27.2 Subject to the provisions of the Law, and provided that he has disclosed to the Managers the nature and extent of any of his material interests, a Manager notwithstanding his office:

(a) may be a party to, or otherwise interested in, any transaction or arrangement with the Company or in which the Company is otherwise interested;

(b) may be a director or other officer of, or employed by, or a party to any transaction or arrangement with, or otherwise interested in, any body corporate promoted by the Company or in which the Company is otherwise interested or the interests of which may conflict with those of the Company;

(c) shall not, by reason of his office, be accountable to the Company for any benefit which he derives from any such office or employment or from any such transaction or arrangement or from any interest in any such body corporate and no such transaction or arrangement shall be liable to be avoided on the ground of any such interest or benefit; and

(d) may act by himself or his firm in a professional capacity for the Company and he or his firm shall be entitled to remuneration for professional services as though he were not a Manager.

27.3 For the purposes of this Article:

(a) a general notice given by or on behalf of a Manager to the Managers that such Manager is to be regarded as having an interest of the nature and extent specified in the notice in any transaction or arrangement with a specified person or class of persons shall be deemed to be sufficient disclosure of his interest in any such transaction or arrangement; and

(b) an interest of which a Manager has no knowledge and of which it is unreasonable to expect him to have knowledge shall not be treated as an interest of his.

28. Managers' gratuities and pensions.

28.1 The Managers may, with the prior consent of the Holders acting in general meeting, resolve that the Company shall provide benefits, whether by the payment of gratuities or pensions or by insurance or otherwise, for any Manager who has held but no longer holds any executive office or employment with the Company or with any body corporate which is or has been a subsidiary of the Company or a predecessor in business of the Company or of any such subsidiary, and for any member of his family (including a spouse and a former spouse) or any person who is or who was dependent on him, and may (as well before as after he ceases to hold such office or employment) contribute to any fund and pay premiums for the purchase or provision of any such benefit.

29. Proceedings of managers.

29.1 Subject to the provisions of these Articles (and Article 20 in particular), the Managers may regulate their proceedings as they think fit provided that, unless otherwise determined by the Board, all meetings shall be held in Luxembourg at such times as the Managers shall agree. Save where urgent business arises where such period of notice is not practicable, a minimum of seven days notice of meetings of the Board accompanied by an agenda of the business to be transacted (together with where practicable all papers to be circulated or presented to the same) shall be given to all the Managers. Subject as aforesaid, the Managers may adjourn and otherwise regulate their meetings as they think fit.

29.2 A Manager may, and the Secretary at the request of a Manager shall, call a meeting of the Managers.

29.3 All decisions of the Board shall be determined by resolution, passed by a simple majority, except that:

29.3.1 where the B Shareholders have exercised the right granted to them in clause 23.4, no resolution may be passed unless at least one A Manager and one B Manager (both being resident in Luxembourg) vote in favour of the resolution; and

29.3.2 no resolution shall be passed unless it has received the affirmative vote of at least one A Manager;

29.3.3 the simple majority of the Board must comprise a majority of Luxembourg resident directors.

29.4 In the case of an equality of votes, neither the chairman nor any other Manager shall have a second or casting vote.

29.5 The quorum for the transaction of the business of the Managers may be fixed by the Managers and, unless so fixed at any other number, shall be at least 50% of the Managers of which one shall be an A Manager and one shall be a B Manager (where a B Manager has been appointed) provided that no meeting of the Board shall be quorate unless a majority of the managers attending are resident in Luxembourg.

29.6 Any Manager enabled to participate in the proceedings of a meeting of the Managers by means of a communication device (including a telephone) which allows all of the other Managers present at such meeting to hear at all times such Manager and such Manager to hear at all times all other Managers present at such meeting (in each case whether in person or by means of such type of communication device) shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when calculating a quorum provided that a majority of the Managers present at the meeting are in Luxembourg, and the meeting shall be deemed to take place in Luxembourg.

29.7 The Managers may act notwithstanding any vacancies in their number but, if the number of Managers is less than the number fixed as the quorum, the Managers or the sole continuing Manager may act only for the purpose of filling vacancies or of calling a general meeting to appoint Managers.

29.8 The chairman of the Board (who shall not have a casting vote) shall at the first meeting be an A Manager and at subsequent meetings the chairmanship shall alternate between B Managers and A Managers (where a B Manager has been appointed). If the Manager appointed chairman is unwilling to preside or is not present within five minutes after the time appointed for the meeting, the Managers present may appoint one of their number to be chairman of the meeting.

29.9 A Manager may vote in respect of any transaction or arrangement or proposed transaction or arrangement in which he has an interest which he has disclosed in accordance with these Articles and, if he does vote, his vote shall be counted and he shall be counted towards a quorum at any meeting of the Managers at which any such transaction or arrangement or proposed transaction or arrangement, shall come before the Managers for consideration.

29.10 Where proposals are under consideration concerning the appointment of two or more Managers to offices or employment with the Company or any body corporate in which the Company is interested, the proposals may be divided and considered in relation to each Manager separately and each of the Managers concerned shall be entitled to vote and be counted in the quorum in respect of each resolution save that concerning his own appointment.

30. Secretary.

30.1 Subject to the provisions of the Law, the Secretary may be appointed by the Managers for such term, at such remuneration and upon such conditions as they may think fit and any Secretary so appointed may be removed by them.

31. Minutes.

31.1 The Secretary shall cause minutes to be made in books kept for the purpose in accordance with the Law.

32. The seal.

32.1 The Managers may at any time resolve that the Company shall have, or shall cease to have, a common seal.

32.2 A Seal shall only be used by the authority of the Managers. The Managers may determine who shall sign any instrument to which a Seal is affixed and, unless otherwise so determined, it shall be signed by any two Managers or a Manager and the Secretary.

32.3 Subject to the provisions of the Law, the Managers may resolve to have or cease to have:

(a) an official seal for use in any country territory or place outside Luxembourg, which shall be a copy of the common seal of the Company. Any such official seal shall in addition bear either the name of the country, territory or place in which it is to be used or the words «branch seal»; and

(b) an official seal for use only in connection with the sealing of securities issued by the Company and such official seal shall be a copy of the common seal of the Company but shall in addition bear the word «securities».

33. Dividends.

33.1 Subject to the provisions of the Law and to those Articles, the Company may by Ordinary Resolution taken at the annual general meeting of the Company declare dividends in accordance with the respective rights of the Holders.

33.2 Subject to the provisions of the Law, the Managers may pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation. If different classes of Shares have been issued, the Managers

may pay interim dividends on Shares which confer deferred or non-preferred rights with regard to dividend as well as on Shares which confer preferential rights with regard to dividend insofar as these Articles may require, but no interim dividend shall be paid on Shares carrying deferred or non-preferred rights if, at the time of payment, any preferential dividend is in arrear. The Managers may also pay at intervals settled by them any dividend payable at a fixed rate if it appears to them that the profits available for distribution justify the payment. Provided that the Managers act in good faith, they shall not incur any liability to the Holders of Shares conferring preferred rights for any loss they may suffer by the lawful payment of an interim dividend on any Shares having deferred or non-preferred rights.

33.3 Save as otherwise provided by the rights attached to Shares, all dividends shall be declared and paid according to the amounts paid up on the Shares on which the dividend is paid. All dividends shall be apportioned and paid proportionately to the amounts paid up on the Shares during any portion or portions of the period in respect of which the dividend is paid but, if any Share is issued on terms providing that it shall rank for dividend as from a particular date, that Share shall rank for dividend accordingly.

33.4 A general meeting declaring a dividend may, upon the recommendation of the Managers, direct that it shall be satisfied wholly or partly by the issue of Shares or by the distribution of assets and, where any difficulty arises in regard to the distribution, the Managers may settle the difficulty and in particular may fix the value for distribution of any assets and may determine that cash shall be paid to any Holder upon the footing of the value so fixed in order to adjust the rights of Holders and may vest any assets in trustees.

33.5 Any dividend or other moneys payable in respect of a Share may be paid by cheque sent by post to the registered address of the Holder or the person recognised by the Managers as entitled to the Share. Every cheque shall be made payable to the order of the person entitled or as the Managers shall in their absolute discretion determine to such other person as the person entitled may in writing direct and payment of the cheque shall be a good discharge to the Company.

33.6 The Managers may deduct from any dividend or other moneys payable to any Holder or other person entitled on or in respect of a Share all sums of money (if any) presently payable by him to the Company in relation to any Shares held by such Holder or other person entitled.

33.7 No dividend or other moneys payable in respect of a Share shall bear interest against the Company unless otherwise provided by the rights attached to such Share.

33.8 Any dividend which has remained unclaimed for 10 years from the date when it became due for payment shall, if the Managers so resolve, be forfeited and cease to remain owing by the Company.

34. Financial year. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

35. Accounts and audits.

35.1 Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each Holder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

35.2 Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the Holders.

35.3 No Holder shall (as such) have any right of inspecting any accounting records or other book or document of the Company save as conferred by the Law or authorised by the Managers or by Ordinary Resolution.

35.4 The Company may appoint an auditor to examine the accounts and report thereon in accordance with the Law.

36. Capitalisation of profits.

36.1 The Managers may, with the authority of a Special Resolution:

(a) subject as hereinafter provided, resolve to capitalise any undivided profits of the Company not required for paying any preferential dividend (whether or not they are available for distribution) or any sum standing to the credit of the Company's capital redemption reserve and/or, in the case of a par value company, share premium account;

(b) appropriate the sum resolved to be capitalised to the Holders in proportion to the number or, in the case of a par value company, nominal amounts of the Shares held by them respectively which would entitle them to participate in a distribution of that sum if the Shares were fully paid and the sum were distributable and were distributed by way of dividend and apply such sum on their behalf either in paying up and allotting unissued debentures of the Company credited as partly or fully paid to those Holders;

(c) make such provision by payment in cash or otherwise as they determine in the case of Shares or debentures becoming distributable under this Article in fractions; and

(d) authorise any person to enter on behalf of all the Holders concerned into an agreement with the Company providing for the issue to them respectively, of any Shares or debentures to which they are entitled upon such capitalisation, any agreement made under such authority being binding on all such Holders.

37. Notices.

37.1 Any notice to be given to a Manager pursuant to these Articles shall be in writing and may be given by email or any other electronic method.

37.2 The Company may give any notice to a Holder either personally, by sending it by registered post in a prepaid envelope addressed to the Holder at his registered address.

37.3 A Holder present, either in person or by proxy, at any general meeting or of the Holders of any class of Shares shall be deemed to have received notice of the meeting and, where requisite, of the purposes for which it was called.

37.4 Proof that an envelope containing a notice was properly addressed, prepaid and posted shall be conclusive evidence that the notice was given.

37.5 Electronic communication of a notice (properly addressed and dispatched to the Holder's electronic address last notified in writing) is given or deemed to have been given at the time the electronic notice leaves the information system of the Company or the information system any other person sending the notice on the Company's behalf (as the case may be).

37.6 A notice may be given by the Company to the persons recognised by the Managers as being entitled to a Share in consequence of the death, bankruptcy or incapacity of a Holder by sending or delivering it, in any manner authorised by these Articles for the giving of notice to a Holder, addressed to them by name, or by the title of representatives of the deceased, or trustee of the bankrupt or curator of the Holder or by any like description at the address, if any, supplied for that purpose by such persons. Until such an address has been supplied, a notice may be given in any manner in which it might have been given if the death, bankruptcy or incapacity had not occurred. If more than one person would be entitled to receive a notice in consequence of the death, bankruptcy or incapacity of a Holder, notice given to any one of such persons shall be sufficient notice to all such persons.

38. Winding up.

38.1 If the Company is wound up, the Company may, with the sanction of a Special Resolution and any other sanction required by the Law, divide the whole or any part of the assets of the Company among the Holders in specie provided that no Holder shall be compelled to accept any assets upon which there is a liability.

38.2 For the purposes of this Article, the liquidator or, where there is no liquidator, the Managers may, for that purpose, value any assets and determine how the division shall be carried out as between the Holders or different classes of Holders or vest the whole or any part of the assets in trustees upon such trusts for the benefit of the Holders.

39. Indemnity.

39.1 In so far as the Law allows, every present or former officer (including the Managers) of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been such an officer. The Managers, may without sanction of the Company in general meeting, authorise the purchase or maintenance by the Company for any officer or former officer of the Company of any such insurance as is permitted by the Law in respect of any liability which would otherwise attach to such officer or former officer.

40. Miscellaneous. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.»

Fifth Resolution

The General Meeting resolves to appoint the following persons as A managers:

- TCG GESTION S.A., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under registration number B 67 822;

- Robert Whitton, born on 5 October 1962 in Romford, United Kingdom, residing at 6 Gidea Close, Gidea Park, Romford RM2 5NP, United Kingdom.

These A managers shall be appointed for an unlimited period of time with immediate effect.

Further to this resolution, the board of managers, all of which shall be A managers, shall be composed as follows:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY, A Manager;

- TCG GESTION SA, A Manager;

- Robert Whitton, A Manager.

Sixth Resolution

The General Meeting resolves to appoint PWC POLSKA S.p.z o.o. of Al. Armii Ludowej 14, 00-638, Warszawa, Poland as auditor.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at EUR 9,500.-

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Robert Whitton, demeurant à 6, Gidea Close, Gidea Park, Romford RM2 5NP, Royaume-Uni,

Ici représenté par Ginka Côme-Lambrich, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 17 février 2006.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparante est l'associé unique de KLIMMERS CORPORATION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.029, constituée le 17 juin 2005 par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1222, le 17 novembre 2005, page 58629 (la «Société»).

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de subdiviser les cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires émises de la Société de cent euros (EUR 100,-) en cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de créer deux classes de parts sociales ordinaires dans le capital de la Société, les Parts Sociales A et les Parts Sociales B. Les cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune mentionnées dans la première résolution seront requalifiées en cinq cents (500) Parts Sociales A et les parts sociales supplémentaires de la Société à émettre et à souscrire conformément au présent acte deviendront des Parts Sociales B, tel que stipulé ci-après.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à sept cent quinze mille cinquante euros (EUR 715.050,-) par création et émission de vingt-huit mille cent deux (28.102) Parts Sociales B de la Société d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription et paiement

Les vingt-huit mille cent deux (28.102) Parts Sociales B de la Société d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune ont été souscrites comme suit:

- Quatre cent quarante et une (441) Parts Sociales B de la Société ont été souscrites par RGF PROPERTIES LIMITED, représentée par Ginka Côme-Lambrich, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 26 janvier 2006, annexée au présent acte, et libérées par un apport en espèces pour un montant d'onze mille vingt-cinq euros (EUR 11.025,-), qui sera affecté au Capital Social;

- Quatre cent quarante et une (441) Parts Sociales B de la Société ont été souscrites par R.H. EDMONDSON PROPERTIES LTD, représentée par Ginka Côme-Lambrich, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 30 janvier 2006, annexée au présent acte, et libérées par un apport en espèces pour un montant d'onze mille vingt-cinq euros (EUR 11.025,-), qui sera affecté au Capital Social;

- Quatre cent quarante et une (441) Parts Sociales B de la Société ont été souscrites par Ian Thomson, représenté par Ginka Côme-Lambrich, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 1^{er} février 2006, annexée au présent acte, et libérées par un apport en espèces pour un montant d'onze mille vingt-cinq euros (EUR 11.025,-), qui sera affecté au Capital Social;

- Quatre cent quarante et une (441) Parts Sociales B de la Société ont été souscrites par MACBAY LIMITED, représentée par Ginka Côme-Lambrich, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 27 janvier 2006, annexée au présent acte, et libérées par un apport en espèces pour un montant d'onze mille vingt-cinq euros (EUR 11.025,-), qui sera affecté au Capital Social;

- Quatre cent quarante et une (441) Parts Sociales B de la Société ont été souscrites par Linda et Les Dalgarno, représentés par Ginka Côme-Lambrich, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 27 janvier 2006, annexée au présent acte, et libérées par un apport en espèces pour un montant d'onze mille vingt-cinq euros (EUR 11.025,-), qui sera affecté au Capital Social;

- Trois mille quatre-vingt-seize (3.096) Parts Sociales B de la Société ont été souscrites par THE FAIRFIELDS TRUST, représentée par Ginka Côme-Lambrich, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date de février 2006, annexée au présent acte, et libérées par un apport en espèces pour un montant de soixante-dix-sept mille quatre cent euros (EUR 77.400,-), qui sera affecté au Capital Social;

- Quatre cent quarante et une (441) Parts Sociales B de la Société ont été souscrites par BINGHILL ESTATES LTD, représentée par Ginka Côme-Lambrich, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 31 janvier 2006, annexée au présent acte, et libérées par un apport en espèces pour un montant d'onze mille vingt-cinq euros (EUR 11.025,-), qui sera affecté au Capital Social;

- Quatre cent quarante et une (441) Parts Sociales B de la Société ont été souscrites par Stephen Forbes, représenté par Ginka Côme-Lambrich, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 1 février 2006, annexée au présent acte, et libérées par un apport en espèces pour un montant d'onze mille vingt-cinq euros (EUR 11.025,-), qui sera affecté au Capital Social;

- Cinq cent soixante-treize (573) Parts Sociales B de la Société ont été souscrites par Alan et Lindsey McNiven, représentés par Ginka Côme-Lambrich, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 30 janvier 2006, annexée au présent acte, et libérées par un apport en espèces pour un montant de quatorze mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 14.325,-), qui sera affecté au Capital Social;

- Quatre cent quarante et une (441) Parts Sociales B de la Société ont été souscrites par GRAINSHORE LTD, représentée par Ginka Côme-Lambrich, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 24 janvier 2006, annexée au présent acte, et libérées par un apport en espèces pour un montant d'onze mille vingt-cinq euros (EUR 11.025,-), qui sera affecté au Capital Social;

- Quatre cent quarante et une (441) Parts Sociales B de la Société ont été souscrites par Colin James et Patricia Elisabeth MaLaren, représentés par Ginka Côme-Lambrich, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 26 janvier 2006, annexée au présent acte, et libérées par un apport en espèces pour un montant d'onze mille vingt-cinq euros (EUR 11.025,-), qui sera affecté au Capital Social;

- Quatre cent quarante et une (441) Parts Sociales B de la Société ont été souscrites par Gordon et Wendy Buchan, représentés par Ginka Côme-Lambrich, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 26 janvier 2006, annexée au présent acte, et libérées par un apport en espèces pour un montant d'onze mille vingt-cinq euros (EUR 11.025,-), qui sera affecté au Capital Social;

- Quatre cent quarante et une (441) Parts Sociales B de la Société ont été souscrites par CRAIGSHANNOCH LTD, représentée par Ginka Côme-Lambrich, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 30 janvier 2006, annexée au présent acte, et libérées par un apport en espèces pour un montant d'onze mille vingt-cinq euros (EUR 11.025,-), qui sera affecté au Capital Social;

- Mille sept cent soixante-huit (1.768) Parts Sociales B de la Société ont été souscrites par Peter Kelly, représenté par Ginka Côme-Lambrich, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date de février 2006, annexée au présent acte, et libérées par un apport en espèces pour un montant de quarante-quatre mille deux cents euros (EUR 44.200,-), qui sera affecté au Capital Social;

- Mille sept cent soixante-quatre (1.764) Parts Sociales B de la Société ont été souscrites par Neil Cordiner, représenté par Ginka Côme-Lambrich, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 30 janvier 2006, annexée au présent acte, et libérées par un apport en espèces pour un montant de quarante-quatre mille cent euros (EUR 44.100,-), qui sera affecté au Capital Social;

- Mille sept cent soixante-quatre (1.764) Parts Sociales B de la Société ont été souscrites par Robert Whitton, représenté par Ginka Côme-Lambrich, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 17 février 2006, annexée au présent acte, et libérées par un apport en espèces pour un montant de quarante-quatre mille cent euros (EUR 44.100,-), qui sera affecté au Capital Social;

- Quatre cent quarante et une (441) Parts Sociales B de la Société ont été souscrites par Kenneth Gordon, représenté par Ginka Côme-Lambrich, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 27 janvier 2006, annexée au présent acte, libérées par un apport en espèces pour un montant d'onze mille vingt-cinq euros (EUR 11.025,-), qui sera affecté au Capital Social;

- Quatre cent quarante et une (441) Parts Sociales B de la Société ont été souscrites par David Gill, représenté par Ginka Côme-Lambrich, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 24 janvier 2006, annexée au présent acte, et libérées par un apport en espèces pour un montant d'onze mille vingt-cinq euros (EUR 11.025,-), qui sera affecté au Capital Social;

- Quatre cent quarante et une (441) Parts Sociales B de la Société ont été souscrites par Richard et Dianne Campbell, représentés par Ginka Côme-Lambrich, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 28 janvier 2006, annexée au présent acte, et libérées par un apport en espèces pour un montant d'onze mille vingt-cinq euros (EUR 11.025,-), qui sera affecté au Capital Social;

- Quatre cent quarante et une (441) Parts Sociales B de la Société ont été souscrites par Gordon Hutcheon, représenté par Ginka Côme-Lambrich, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 28 janvier 2006,

annexée au présent acte, et libérées par un apport en espèces pour un montant d'onze mille vingt-cinq euros (EUR 11.025,-), qui sera affecté au Capital Social;

- Mille cinq cents (1.500) Parts Sociales B de la Société ont été souscrites par Seth Johnson, représenté par Ginka Côme-Lambrich, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date de janvier 2006, annexée au présent acte, et libérées par un apport en espèces pour un montant de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-), qui sera affecté au Capital Social;

- Neuf cents (900) Parts Sociales B de la Société ont été souscrites par Martin Parker, représenté par Ginka Côme-Lambrich, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 30 janvier 2006, annexée au présent acte, et libérées par un apport en espèces pour un montant de vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-), qui sera affecté au Capital Social;

- Six cents (600) Parts Sociales B de la Société ont été souscrites par Gordon V Wilford, représenté par Ginka Côme-Lambrich, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 27 janvier 2006, annexée au présent acte, et libérées par un apport en espèces pour un montant de quinze mille euros (EUR 15.000,-), qui sera affecté au Capital Social;

- Quatre cents cinquante (450) Parts Sociales B de la Société ont été souscrites par Winston Bogarde, représenté par Ginka Côme-Lambrich, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 21 janvier 2006, annexée au présent acte, et libérées par un apport en espèces pour un montant de onze mille deux cents cinquante euros (EUR 11.250,-), qui sera affecté au Capital Social;

- Quatre cents cinquante (450) Parts Sociales B de la Société ont été souscrites par DF HOLDINGS LIMITED, représentée par Ginka Côme-Lambrich, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 26 janvier 2006, annexée au présent acte, et libérées par un apport en espèces pour un montant de onze mille deux cents cinquante euros (EUR 11.250,-), qui sera affecté au Capital Social;

- Trois mille (3.000) Parts Sociales B de la Société ont été souscrites par Robert Geldof Jnr, représenté par Ginka Côme-Lambrich, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 15 février 2006, annexée au présent acte, et libérées par un apport en espèces pour un montant de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-), qui sera affecté au Capital Social;

- Mille deux cents (1.200) Parts Sociales B de la Société ont été souscrites par Patrick Savage, représentée par Ginka Côme-Lambrich, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 13 février 2006, annexée au présent acte, et libérées par un apport en espèces pour un montant de trente mille euros (EUR 30.000,-), qui sera affecté au Capital Social;

- Deux mille six cent vingt-huit (2.628) Parts Sociales B de la Société ont été souscrites par DONNAN LIMITED, représentée par Ginka Côme-Lambrich, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 24 janvier 2006, annexée au présent acte, et libérées par un apport en espèces pour un montant de soixante-cinq mille sept cents euros (EUR 65.700,-), qui sera affecté au Capital Social;

- Sept cent cinquante (750) Parts Sociales B de la Société ont été souscrites par DONALDSONS NETHERLANDS B.V., représentée par Ginka Côme-Lambrich, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 6 février 2006, annexée au présent acte, et libérées par un apport en espèces pour un montant de dix-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 18.750,-), qui sera affecté au Capital Social;

- Six cents (600) Parts Sociales B de la Société ont été souscrites par PLAISTOW PROPERTIES LIMITED, représentée par Ginka Côme-Lambrich, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 30 janvier 2006, annexée au présent acte, et libérées par un apport en espèces pour un montant de quinze mille euros (EUR 15.000,-), qui sera affecté au Capital Social;

- Quatre cent quarante-quatre (444) Parts Sociales B de la Société ont été souscrites par ENDEAVOUR UK LIMITED, représentée par Ginka Côme-Lambrich, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 31 janvier 2006, annexée au présent acte, et libérées par un apport en espèces pour un montant de onze mille cent euros (EUR 11.100,-), qui sera affecté au Capital Social.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par les souscripteurs par un apport en espèces, de sorte que le montant total de sept cent deux mille cinq cent cinquante euros (702.550,- EUR) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Tous pouvoirs sont conférés à chaque membre du conseil de gérance, nommés dans la cinquième résolution ci-dessous, et à Pierre Beissel, maître en droit, Camille Bourke, juriste, et à Ginka Côme-Lambrich, juriste, tous agissant seuls et ayant pouvoir de substitution, pour procéder à et réaliser toutes formalités nécessaires pour donner effet à cet apport en espèces.

Après l'augmentation de capital ci-dessus les nouveaux associés de la Société rejoignent l'assemblée et participent désormais au vote relatif aux points 4 à 6 de l'ordre du jour, et l'assemblée générale des associés de la Société (l'«Assemblée Générale») ainsi constituée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide la refonte complète des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

1. Définitions et interprétations.

1.1 Aux termes des présents Statuts, et sauf si le contexte l'exige autrement, les expressions suivantes ont la signification qui leur est donnée ci-après:

Par «Gérant A», on entend un gérant nommé par les associés parmi les candidats proposés par les Associés A et exerçant ses fonctions conformément aux termes de l'Article 23;

Par «Statuts», on entend les présents statuts modifiés le cas échéant;

Par «Parts Sociales A», on entend les parts sociales ordinaires d'une valeur de 25,- € chacune, émises de temps en temps au capital de la Société, portant les droits et faisant l'objet des restrictions stipulées aux termes des présents Statuts;

Par «Associé A», on entend le détenteur d'une Part Sociale A;

Par «Société Liée», on entend:

(a) toute société holding ou filiale de la société en question ou une filiale de la société holding; ou

(b) toute société dont le capital social appartient aux mêmes personnes et dans les mêmes proportions que les parts sociales de la société en question;

Par «Commissaire(s) aux Comptes», on entend le(s) commissaire(s) aux comptes de la Société, le cas échéant;

Par «Jour Ouvrable», on entend un jour (à l'exclusion des samedis) d'ouverture des banques à Londres, Dublin, Jersey, ainsi qu'au Luxembourg;

Par «Conseil de Gérance», on entend le conseil de gérance de la Société constitué en temps opportun;

Par «Gérant B», on entend un gérant nommé par les associés parmi les candidats proposés par les Associés B et exerçant ses fonctions conformément aux termes de l'Article 23;

Par «Part Sociale B», on entend une action ordinaire B d'une valeur de 25,- € du capital social de la Société, dénommée «Part Sociale B», émise de temps en temps, portant les droits et faisant l'objet des restrictions stipulées aux termes des présents Statuts;

Par «Associé B», on entend le détenteur d'une Part Sociale B;

Par «Société», on entend la société constituée en vertu du droit luxembourgeois et, en particulier, du droit en vertu duquel les présents Statuts ont été déposés;

Par «Personne Apparentée», on entend toute personne à laquelle est apparentée une personne concernée (tel que déterminé conformément aux dispositions de la section 839 de la Income and Corporation Taxes Act 1988 (loi de 1988 relative aux impôts sur le revenu et les sociétés du Royaume-Uni));

Par «Honoraire Donaldsons», on entend tous les honoraires payés ou payables à ESTATIUS HOLDINGS B.V. ou à ses filiales conformément à l'Accord-Cadre entre (1) ESTATIUS HOLDINGS B.V. et (2) la Société en date du ou vers la date des présentes;

Par «Porteur», on entend, relativement aux Parts Sociales, l'associé dont l'identité figure au registre des associés de la Société en qualité de détenteur desdites Parts Sociales;

Par «Loi», on entend la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que toute modification statutaire ou toute nouvelle disposition législative y afférente, le cas échéant en vigueur;

Par «Gérant», on entend un gérant de la Société nommé conformément aux termes des présents Statuts;

Par «Siège», on entend le siège social de la Société;

Par «Résolution Ordinaire», on entend une résolution adoptée par les associés de la Société (i) représentant plus de la moitié du capital social de la Société et (ii) plus que la moitié des Parts Sociales A émises soit en assemblée générale, soit par écrit, conformément aux termes de l'Article 19;

Par «Profit», on entend toutes les distributions de revenu et de capital proposées d'être faites par la Société, augmentées d'un montant égal à l'Honoraire Donaldsons et qui n'a pas préalablement été pris en compte dans le calcul du profit;

Par «Société Immobilière», on entend aAIM POLSKA (KONIN) Sp. z. o.o., détentrice du titre et possédant l'intégralité de la propriété dénommée Lakeside Galeria, Konin, Pologne;

Par «Cachet», on entend le cachet ou le cachet officiel de la Société;

Par «Secrétaire», on entend le secrétaire de la Société ou toute autre personne nommée afin d'exercer les fonctions de secrétaire de la Société, y compris un co-secrétaire, un assistant ou un secrétaire adjoint;

Par «Parts Sociales», on entend les Parts Sociales (quelle que soit leur catégorie ou leur dénomination) émises le cas échéant au capital de la Société;

Par «Résolution Spéciale», on entend une résolution des associés de la Société prise en assemblée générale ou par écrit, conformément aux termes de l'Article 19, par (i) plus de la moitié des associés de la Société représentant au total au moins 75 % de son capital social et (ii) une majorité des Porteurs de Parts Sociales A émises.

1.2 Aux termes des présents Statuts, sauf lorsque le contexte l'exige autrement:

(a) on entend par «personne» une société, une personne morale, une association dépourvue de la personnalité juridique, une autorité ou les exécuteurs ou administrateurs d'une personne;

(b) le singulier inclut le pluriel et inversement et l'emploi d'un genre fait référence à tous les autres genres;

- (c) lorsqu'une signification particulière est donnée à un mot ou à une phrase, toutes les formes grammaticales de ce mot ou de cette phrase ont des significations correspondantes;
- (d) la référence à un «Article» constitue une référence à un article des présents Statuts;
- (e) on entend par «écrit» dactylographie, impression, télégramme, télécopie ou tous autres modes de représentation ou de reproduction de mots sous une forme visible;
- (f) on entend par «exécuté» toute forme d'exécution;
- (g) les titres sont insérés uniquement par souci de commodité et n'affectent pas l'interprétation des présents Statuts;
- (h) les mots ou expressions définis aux termes de la Loi ont la même signification lorsqu'ils sont employés aux présents Statuts, à l'exclusion de toute modification statutaire non applicable à la date de dépôt des présents Statuts; et
- (i) les titres et l'emploi de caractères gras sont ignorés;
- (j) le terme «autre» ou «autrement» ne doit pas s'interpréter ejusdem generis lorsqu'une interprétation plus vaste est possible.

2. Constitution de la société. Il est constitué par les présentes et entre les Porteurs actuels des Parts Sociales créées ci-après et tous ceux susceptibles de devenir Porteurs dans le futur, une société à responsabilité limitée (ci-après dénommée la «Société») régie par la Loi ainsi que par les présents Statuts.

3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations par investissement et dans le but de maximaliser la croissance de la valeur du capital sous quelque forme que ce soit, au Luxembourg et à l'étranger et toutes autres formes d'investissement, l'acquisition par achat, par souscription ou par tout autre moyen, ainsi que la cession par vente, ou échange de titres de toute nature, et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

3.2 La Société peut exercer toutes activités commerciales, industrielles ou financières jugées utiles à l'accomplissement de son objet social.

3.3 La Société peut, pour son propre compte et pour le compte de tiers, entreprendre toutes transactions jugées utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec son objet social.

3.4 La Société peut en outre garantir, accorder des crédits ou autrement assister les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui appartiennent au même groupe d'entreprises que la Société.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Dénomination. La Société est dénommée KLIMMERS CORPORATION S.à r.l.

6. Siège social. Le siège social de la Société est établi au Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par adoption d'une Résolution Ordinaire. L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur d'une même commune par décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance. Les succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger.

7. Capital social.

7.1 Le capital social de la Société à la date de dépôt des présents Statuts s'élève à la somme de 715.050,- € divisé en:
500 Parts Sociales A de 25,- € chacune;
28.102 Parts Sociales B de 25,- € chacune.

7.2 Chacune des Parts Sociales A et B constitue une catégorie distincte de parts sociales.

7.3 Sous réserve des dispositions légales, des présents Statuts ainsi que des droits spéciaux attachés à toutes Parts Sociales existantes, toute Part Sociale peut être émise avec les droits et restrictions que la Société peut déterminer par Résolution Spéciale en présence d'un notaire luxembourgeois, modifiant les présents Statuts en conséquence.

7.4 Sauf si la loi l'exige, aucune personne n'est reconnue par la Société comme porteur d'une quelconque Part Sociale à titre fiduciaire (sauf stipulation contraire aux termes des présents Statuts ou de la Loi) et la Société n'est pas obligée par et ne reconnaît (même si elle en est informée) aucun intérêt dans aucune Part Sociale, à l'exclusion d'un droit absolu du Porteur de ladite Part Sociale à son intégralité.

8. Droits spéciaux attachés aux catégories de parts sociales.

8.1 Lorsque le capital de la Société est réparti en différentes catégories de Parts Sociales, les droits spéciaux attachés à l'une des catégories peuvent (sauf stipulation contraire aux termes de l'émission des Parts Sociales de cette catégorie) être modifiés ou abrogés, soit alors que la Société continue d'exercer son activité de Société d'investissement ou pendant ou en prévision d'une liquidation par Résolution Spéciale des Porteurs de cette catégorie de Parts Sociales et par Résolution Spéciale de tous les Porteurs adoptée en présence d'un notaire luxembourgeois et modifiant les présents Statuts en conséquence.

8.2 Les stipulations des présents Statuts relatives aux assemblées générales ou à la procédure de tenue desdites assemblées, s'appliquent, sous réserve des adaptations adéquates, à chaque réunion distincte tenue conformément au présent Article, sauf dans le cas d'une réunion de Porteurs d'une catégorie de Parts Sociales, où le quorum est constitué par la présence des personnes détenant ou représentant, par procuration, au moins un tiers de la valeur nominale des

Parts Sociales émises de cette catégorie. Si, à l'issue d'une assemblée de ces Porteurs, le quorum défini ci-dessus n'est pas réuni, les Porteurs présents constituent le quorum.

8.3 Les droits spéciaux conférés aux Porteurs de Parts Sociales ou d'une catégorie de Parts Sociales privilégiées, différées ou bénéficiant de tous autres droits spéciaux (sauf stipulation expresse contraire aux termes de l'émission de ces Parts Sociales) ne sont pas réputés modifiés du fait de la création ou de l'émission d'autres Parts Sociales ou d'autres catégories de Parts Sociales de même rang que lesdites Parts Sociales.

9. Droits attachés aux parts sociales A et B.

9.1 Chacun des Associés «B» a droit à un revenu préférentiel sur le montant total, ainsi que sur toute prime d'émission, payé sur ses parts sociales, de 8 pour cent au cours de chaque exercice de la Société de 12 mois sur une base simple (non complexe), dont le revenu préférentiel doit constituer un dividende préférentiel cumulatif fixe, dont le paiement est conditionné par la vente des parts sociales de la Société Immobilière ou par la vente ou autre cession de la Propriété, mais qui, en fonction de la survenance de l'événement, sera considéré comme s'étant accumulé sur une base trimestrielle au cours de chaque exercice. Toutefois, aucun de ces dividendes ne s'accumule ou n'est dû en cas d'interdiction légale due à une insuffisance de bénéfices distribuables ou pour tout autre motif.

9.2 Sous réserve des stipulations de l'Article 9.1 et de tout paiement à faire dans le cadre des obligations émises par la Société et/ou en satisfaction de toute dette de la Société contractée à l'égard d'un tiers (en ce compris tous les frais y afférents):

9.2.1 les Porteurs de Parts Sociales A auront droit à 50 pour cent de la somme résultant du Profit moins un montant égal à tout Honoraire Donaldsons qui n'a pas été pris en compte dans le calcul du Profit, en ce compris sur la liquidation de la Société, au prorata des Parts Sociales A qu'ils détiennent; et

9.2.2 les Porteurs de Parts Sociales B auront droit à 50 pour cent du Profit, en ce compris sur la liquidation de la Société, au prorata des Parts Sociales B qu'ils détiennent.

9.3 Les porteurs de Parts Sociales A et B sont en droit d'être informés, de participer, de s'exprimer et de voter à toutes les assemblées générales de la Société et chaque Porteur de Parts Sociales A ou B (personne physique) présent en personne ou représenté par procuration ou (personne morale) par un représentant dûment habilité ou par procuration, a droit à un vote à main levée ou sur scrutin par Part Sociale A ou B détenue.

10. Actions requérant le consentement des porteurs de parts sociales A et B. Sans préjudice de toute autre stipulation des présents Statuts, aucun des événements suivants ne peut se produire sans le consentement préalable des (i) Porteurs de 75% du capital émis de la Société et la Loi et (ii) la majorité des Porteurs de Parts Sociales A. Ces droits (sauf stipulation contraire aux termes des alinéas suivants) s'attachent à chacune des Parts Sociales A et B et sont modifiés uniquement conformément aux termes de l'Article 9 et des dispositions légales:

10.1 création, distribution, émission, achat ou rachat de toute part sociale ou capital d'emprunt autre que selon les termes de la Convention des Associés ou octroi ou accord d'octroyer toute option ou garantie pour l'émission de toute part sociale ou capital d'emprunt ou émission de tout titre convertible en parts sociales, ou établissement de tout programme d'encouragement des employés;

10.2 permission ou proposition de toute modification des présents Statuts;

10.3 à moins que cela ne soit requis par la loi, décision de dissolution ou liquidation ou nomination d'un administrateur des avoirs de la Société;

10.4 permission ou proposition de toute modification au capital social (en ce compris toute augmentation de capital), ou aux droits relatifs aux parts sociales; et

10.5 proposition ou paiement de toute répartition aux Associés.

11. Cession de parts sociales.

11.1 Aucune cession d'une Part Sociale du capital de la Société ne peut être réalisée par un Associé A ou un Associé B sans le consentement préalable (i) des autres associés en assemblée générale, adopté à la majorité des trois quarts du capital social et (ii) une majorité des Porteurs des Parts Sociales A.

11.2 Le Conseil de Gérance n'est pas en droit de refuser l'enregistrement de toute cession de Part Sociale au registre des associés de la Société, sauf si cette cession est faite en violation de l'Article 11.1 ci-dessus.

11.3 Si les Gérants sont en droit, en vertu du présent Article, de refuser l'enregistrement d'une cession de Part Sociale, ils doivent adresser notification du refus au cédant et au cessionnaire, dans un délai de deux mois à compter de la date de l'instrument de cession.

11.4 Aucun droit n'est dû pour l'enregistrement d'un instrument de cession ni, sauf stipulation contraire aux termes des présents Statuts, pour tout autre document relatif à ou affectant la propriété de toute Part Sociale.

11.5 La Société est habilitée à conserver un instrument de cession enregistré, mais tout instrument de cession dont les Gérants sont en droit de refuser l'enregistrement en vertu du présent Article, doit être restitué à la personne l'ayant déposé dès réception de la notification de refus.

11.6 Le droit de céder des Parts Sociales dans le capital de la Société sera aussi sujet aux conditions de tout autre contrat écrit conclu entre les Associés à cet égard.

12. Transmission de parts sociales.

12.1 En cas de décès d'un Porteur, les parts sociales du Porteur défunt peuvent être cédées uniquement à de nouveaux associés sous réserve de l'approbation des autres associés en assemblée générale, à la majorité de trois quarts du capital social. Toutefois, cette approbation n'est pas obligatoire si les parts sociales sont transmises aux parents, aux descendants ou à l'époux(se) survivant(e).

12.2 Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des Porteurs n'entraîne pas la dissolution de la Société. Les créanciers personnels d'un Porteur peuvent uniquement saisir les intérêts et les dividendes ainsi que la portion de l'actif lui revenant dès dissolution de la Société.

13. Modification du capital social.

13.1 Lorsque, en raison de la consolidation de Parts Sociales, les Porteurs ont droit aux portions d'une Part Sociale, les Gérants peuvent, à leur discrétion absolue et pour le compte de ces Porteurs, vendre les Parts Sociales représentant les fractions au meilleur prix possible, à toute personne (y compris à la Société, sous réserve du respect des dispositions légales) et répartir les revenus nets de la vente équitablement entre les Porteurs, et les Gérants peuvent autoriser toute personne à signer l'instrument de cession des Parts Sociales pour l'acquéreur ou conformément aux instructions de ce dernier. Le cessionnaire n'est pas tenu à la souscription de la participation et sa détention des Parts Sociales ne peut être affectée par une quelconque irrégularité ni par la nullité de la procédure relative à la vente.

13.2 Sous réserve des dispositions légales, la Société peut convertir les Parts Sociales existantes non rachetables (qu'elles soient émises ou non) en Parts Sociales devant être rachetées ou étant susceptibles d'être rachetées, au choix de la Société ou au choix du Porteur de ces Parts Sociales rachetables, selon les modalités déterminées par Résolution Spéciale.

14. Assemblées générales.

14.1 Toutes les assemblées générales autres que les assemblées générales annuelles constituent des assemblées générales extraordinaires.

14.2 Les Gérants peuvent convoquer des assemblées générales et, à la demande des Porteurs conformément aux dispositions légales, doivent immédiatement convoquer une assemblée générale au plus tard deux mois suivant la date de réception de la demande. Si le nombre de Gérants est insuffisant pour convoquer une assemblée générale, tout Gérant ou Porteur peut convoquer ladite assemblée.

15. Convocation des Assemblées générales.

15.1 Toutes les assemblées peuvent être convoquées par notification adressée au moins 8 jours avant la date de tenue de la séance, mais une assemblée générale peut être convoquée dans des délais plus courts si tous les Porteurs habilités à y participer et à y voter en ont convenu ainsi.

15.2 La convocation doit mentionner le jour, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et doit également préciser s'il s'agit d'une assemblée générale annuelle.

15.3 Sous réserve des stipulations des présents Statuts et des éventuelles restrictions attachées aux Parts Sociales, la convocation doit être adressée à tous les Porteurs, à toutes les personnes reconnues par les Gérants comme ayant droit à une Part Sociale, conformément aux termes de l'Article 13, ainsi qu'au Commissaire aux Comptes (le cas échéant).

15.4 L'omission fortuite de convocation d'une assemblée ou la non réception d'une convocation par toute personne habilitée à la recevoir n'entraîne pas la nullité de la séance, sauf disposition légale contraire.

16. Procédure de tenue des Assemblées générales.

16.1 Aucune résolution ne peut être adoptée si un quorum n'est pas réuni. Le quorum est constitué si:

(a) toutes les Parts Sociales sont détenues par le même Porteur, une personne étant le Porteur présent en personne ou représenté par un mandataire; et

(b) autrement, deux personnes habilitées à voter relativement à la résolution proposée, chacune d'elles étant Porteur présent en personne ou représenté par un mandataire, à condition qu'au moins une de ces personnes soit un Associé A et qu'une de ces personnes soit un Associé B ou un mandataire ou un représentant d'un Associé A ou d'un Associé B.

16.2 Si le quorum n'est pas réuni trente minutes après l'heure de convocation de l'assemblée ou, si au cours de la réunion, le quorum cesse d'être présent, la séance doit être reportée au même jour de la semaine suivante, à la même heure et au même lieu ou à la date, à l'heure et au lieu déterminés par le Président et, si le quorum n'est pas réuni dans un délai de trente minutes à compter de l'heure de la séance, l'assemblée sera dissoute.

16.3 Le président, le cas échéant, du Conseil de Gérance ou à défaut, un autre Gérant désigné par les Gérants doit présider en qualité de président de l'assemblée mais, en cas d'absence du président ou de l'autre Gérant (le cas échéant) 15 minutes après l'heure de la tenue de la séance, les Gérants présents peuvent désigner l'un d'entre eux en qualité de Président et, en cas de présence d'un seul Gérant, ce dernier sera président.

16.4 Si aucun Gérant ne souhaite agir en qualité de Président, ou si aucun Gérant n'est présent dans un délai de 15 minutes à compter de l'heure fixée pour la tenue de la séance, les Porteurs présents et habilités à voter doivent désigner un président parmi eux.

16.5 Un Gérant ou un représentant du Commissaire aux Comptes (le cas échéant) doit, nonobstant le fait qu'il ne soit pas Porteur, être habilité à participer et à intervenir lors d'une assemblée générale ainsi qu'à toute réunion des Porteurs d'une quelconque catégorie de Parts Sociales.

16.6 Le Président peut (et doit si l'assemblée l'exige), avec l'approbation d'une assemblée générale à laquelle un quorum est réuni, reporter l'heure et le lieu de l'assemblée générale, mais aucune résolution ne peut être adoptée à une assemblée générale reportée, à moins qu'il ne s'agisse d'une résolution qui aurait été valablement adoptée si le report n'avait pas eu lieu. Aucune convocation d'assemblée reportée ne doit être adressée, sauf lorsque l'assemblée est reportée d'au moins 14 jours, auquel cas une convocation doit être adressée au moins sept jours à l'avance, précisant la date, l'heure et le lieu de tenue de l'assemblée reportée ainsi que l'ordre du jour.

16.7 Une résolution mise au vote d'une assemblée doit être adoptée à main levée, à moins qu'un scrutin soit dûment requis avant ou lors de la déclaration du résultat du vote à main levée. Sous réserve des dispositions légales, un scrutin peut être demandé:

(a) par le président; ou

(b) par un ou plusieurs Porteur(s) présent(s) en personne ou représenté(s) par un mandataire, et représentant au moins un dixième de l'intégralité des droits de vote de tous les Porteurs ayant un droit de vote pour la résolution;

et une demande effectuée par une personne en sa qualité de mandataire d'un Porteur est considérée comme une demande effectuée par le Porteur lui-même.

16.8 A moins qu'un scrutin soit dûment requis, la déclaration du président selon laquelle une résolution a été adoptée ou adoptée à l'unanimité, ou à une majorité particulière, ou rejetée à une majorité particulière et qu'il en soit fait mention au procès-verbal de l'assemblée, constitue une preuve concluante sans qu'il soit nécessaire de mentionner le nombre ou la proportion des votes enregistrés favorables ou défavorables à la résolution.

16.9 La demande de scrutin peut, avant qu'il ait lieu, être retirée uniquement sur approbation du président, et une demande ainsi retirée n'est pas considérée comme annulant le résultat d'un vote à main levée déclaré avant que la demande n'ait été effectuée.

16.10 Un scrutin doit avoir lieu selon les instructions du président, lequel doit désigner des scrutateurs (qui ne sont pas nécessairement des Porteurs) et fixer la date, l'heure et le lieu de proclamation du résultat du scrutin. Le résultat du scrutin constitue la résolution de l'assemblée à laquelle le scrutin avait été demandé.

16.11 En cas d'égalité de votes, à main levée ou sur scrutin, le président n'a pas droit à une voix prépondérante en plus de tout autre droit de vote dont il peut bénéficier.

16.12 Un scrutin demandé relativement à l'élection d'un président ou à une question de report doit avoir lieu immédiatement. Un scrutin demandé relativement à toute autre question doit avoir lieu soit immédiatement, soit au jour, à l'heure et au lieu décidés par le président au plus tard 30 jours après la demande de scrutin. Une demande de scrutin ne peut empêcher la poursuite d'une assemblée relativement à toute résolution autre que la question pour laquelle le scrutin a été demandé. Si un scrutin est requis avant la proclamation du résultat du vote à main levée et que la demande est dûment retirée avant que le scrutin n'ait eu lieu, la séance doit se poursuivre comme si la demande n'avait pas été faite.

16.13 Aucune convocation n'est nécessaire relativement à un scrutin n'ayant pas eu lieu immédiatement, si le jour, l'heure et le lieu sont annoncés lors de la séance à laquelle il est demandé. Dans tout autre cas, une convocation doit être adressée au moins sept jours à l'avance, mentionnant la date, l'heure et le lieu du scrutin.

17. Votes des porteurs.

17.1 Sous réserve des termes de l'Article 16 et de tous droits spéciaux ou restrictions attachés aux Parts Sociales, sur un vote à main levée ou un scrutin, chaque Porteur présent en personne a droit à une voix par Part Sociale détenue. En dépit de toute autre disposition dans les présents Statuts, aucune résolution ne peut être prise par les Porteurs, sauf si une majorité des Associés A a aussi voté en faveur de cette résolution.

17.2 La Société reconnaîtra un porteur unique par Part Sociale. Les copropriétaires doivent désigner un représentant unique afin de les représenter à l'égard de la Société.

17.3 Un Porteur (personne physique) à l'encontre duquel une ordonnance a été rendue par un tribunal compétent (au Luxembourg ou ailleurs) en matière d'aliénation mentale peut voter soit à main levée soit sur scrutin, par l'intermédiaire de son administrateur, de son curateur ou de toute autre personne habilitée à cette fin et désignée par le Tribunal, et cet administrateur, ce curateur ou cette personne habilitée peut, sur scrutin, voter par procuration. La preuve de la satisfaction des Gérants de l'autorité de la personne réclamant l'exercice du droit de vote doit être déposée au Siège ou en tout autre lieu au Luxembourg, comme spécifié en application des stipulations des présents Statuts afférents au dépôt de procurations, au moment fixé pour la tenue de la séance ou de la séance reportée à laquelle le droit de vote doit être exercé et, à défaut, le droit de vote ne pourra être exercé.

17.4 Sur scrutin, les voix peuvent être données personnellement ou par procuration. Un Porteur peut désigner plusieurs mandataires pour la même séance.

17.5 La désignation d'un mandataire doit être effectuée par écrit sous toute forme usuelle ou approuvée par les Gérants, et doit être signée par ou pour le compte de l'auteur de la désignation.

17.6 L'instrument désignant le mandataire et la procuration ou tout autre pouvoir (le cas échéant) en vertu duquel il est signé, ou une copie notariée de cette procuration ou de ce pouvoir doit être déposé(e) au Siège ou en tout autre lieu désigné à cet effet aux termes de la convocation de l'assemblée ou aux termes de la convocation émise par la Société au moment fixé pour la tenue de l'assemblée ou de l'assemblée reportée à laquelle la personne désignée aux termes de l'instrument propose de voter ou, en cas de scrutin, avant le moment fixé pour le scrutin et, à défaut, l'instrument ne sera pas valable.

17.7 Une voix donnée ou un scrutin demandé par procuration ou par le représentant dûment autorisé d'une personne morale est valable nonobstant la détermination antérieure du pouvoir de la personne votant ou demandant le scrutin, à moins que notification de la détermination n'ait été reçue par la Société au Siège ou en tout autre lieu auquel la procuration avait été dûment déposé avant le début de la séance ou de la séance reportée à laquelle la voix est donnée ou le scrutin est demandé, ou (en cas de scrutin ayant eu lieu à une date différente de celle de la séance ou de la séance reportée) au moment du scrutin.

18. Sociétés agissant par l'intermédiaire de représentants.

18.1 Tout Porteur étant une société peut, par résolution de ses gérants/administrateurs ou autres dirigeants, autoriser la personne de son choix à le représenter lors de toute assemblée générale ou lors de toute assemblée de l'une des catégories de Porteurs, et la personne ainsi désignée est habilitée à exercer les pouvoirs que la société aurait exercés si elle avait été une personne physique en sa qualité de Porteur. Dès lors qu'elle est représentée à une assemblée, une société est réputée présente en personne aux fins des présents Statuts.

19. Résolutions par écrit.

19.1 Toute action pouvant être réalisée par l'adoption d'une résolution écrite et signée par ou pour le compte de chaque Porteur, conformément aux dispositions légales, est autorisée aux termes des présents Statuts sans restriction.

19.2 Les Gérants peuvent déterminer la manière dont les résolutions sont adressées aux Porteurs conformément aux termes du présent Article, laquelle, sans préjudice du choix des Gérants, peut faire l'objet d'une résolution écrite afin que chaque Porteur indique le nombre de voix favorables, défavorables ou à titre d'abstention, qu'il souhaite donner parmi celles auxquelles il aurait eu droit lors d'une assemblée, et le résultat de cette résolution par écrit ne doit pas être nécessairement unanime et doit être déterminé sur la même base que s'il s'agissait d'un scrutin.

19.3 Le Conseil peut faire passer des résolutions unanimes sur un ou plusieurs documents similaires par moyens circulaires s'il donne son consentement par écrit, par télécopie, par e-mail ou par tout autre moyen de communication. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal prouvant de l'existence de la résolution.

20. Nombre de gérants.

20.1 Sauf décision contraire prise par l'adoption d'une Résolution Spéciale, le nombre de Gérants est limité à six, dont la majorité doit résider au Luxembourg.

21. Pouvoirs des gérants.

21.1 Sous réserve des dispositions légales, la constitution de la Société et les présents Statuts ainsi que toutes instructions données par Résolution Spéciale conformément à la Loi, l'activité de la Société est gérée par les Gérants, lesquels peuvent exercer tous les pouvoirs de la Société au plan international.

21.2 Aucune modification de la constitution de la Société, notamment les présents Statuts, et aucune instruction donnée par Résolution Spéciale conformément à la Loi ne peut annuler un quelconque acte antérieur des Gérants qui aurait été valable si cette modification n'avait pas été effectuée ou si cette instruction n'avait pas été donnée.

21.3 Les pouvoirs conférés aux termes du présent Article ne sont restreints par aucun pouvoir spécial conféré aux Gérants aux termes des présents Statuts et une assemblée de Gérants à laquelle un quorum est réuni peut exercer tous les pouvoirs que les Gérants peuvent exercer conformément à la Loi.

21.4 Les Gérants peuvent, par pouvoir ou par tout autre moyen, désigner toute personne en qualité d'agent de la Société aux fins et selon les conditions qu'ils auront déterminés, et notamment autorité de l'agent de déléguer tout ou partie de ses pouvoirs.

21.5 En toutes circonstances, la signature de deux Gérants est requise pour engager la Société envers des tiers.

22. Délégation des pouvoirs des gérants.

22.1 Sauf en ce qui concerne les sujets réservés au Conseil de Gérance le cas échéant, les Gérants peuvent, sur consentement unanime, déléguer leurs pouvoirs à un comité composé d'un ou plusieurs Gérant(s) et (en cas de nécessité) d'une ou de plusieurs autres personnes, sous réserve qu'une majorité des membres du comité soit constituée de Gérants et qu'une majorité des Gérants détenant les pouvoirs délégués réside au Luxembourg. Aucune résolution de comité n'est effective à moins qu'une majorité des présents lors de son adoption ne soit constituée de Gérants. Les Gérants peuvent également déléguer à un Gérant (exerçant ou non toute autre fonction dirigeante) résidant obligatoirement au Luxembourg, les pouvoirs qu'ils jugent utiles. Cette délégation peut faire l'objet de conditions imposées par les Gérants, soit de manière accessoire, soit à l'exclusion de leurs propres pouvoirs, et peut être révoquée ou modifiée. Sous réserve de ces conditions, les procédures des présents Statuts applicables aux Gérants s'appliquent par analogie aux procédures applicables à un comité dans la mesure où ces procédures sont applicables.

23. Désignation des gérants.

23.1 Les premiers Gérants sont désignés par écrit conjointement par les Associés à la date de dépôt des présents Statuts.

23.2 Sous réserve des termes de l'Article 23.4, les Gérants ont le pouvoir à tout moment de proposer aux Porteurs agissant en assemblée générale, la désignation d'une personne en qualité de Gérant, soit aux fins de remplacement provisoire, soit en qualité de Gérant supplémentaire, sous réserve du respect des termes de l'Article 20.

23.3 Sous réserve des termes de l'Article 23.4, la Société peut, par l'adoption d'une Résolution Ordinaire, désigner toute personne en qualité de Gérant, sous réserve du respect des termes de l'Article 20.

23.4 L'assemblée générale nomme deux Gérants A demeurant au Luxembourg qui peuvent être des personnes morales ou des personnes physiques et un Gérant demeurant au Royaume-Uni parmi les candidats proposés par les Associés A. Les Associés B auront le droit de proposer des candidats au Conseil dont deux Gérants B demeurant au Luxembourg et un demeurant au Royaume-Uni pourront être nommés par les Associés. Dans les deux cas, la nomination des Gérants sera faite conformément à la procédure décrite dans les paragraphes (a) et (b) ci-dessous:

(a) toute désignation ou révocation en vertu des termes du présent Article 23.4 doit s'effectuer par l'adoption d'une Résolution Ordinaire relative à cette désignation ou à cette révocation;

(b) toute désignation ou révocation en vertu des termes du présent Article 23.4, prend effet à la date d'adoption de la Résolution Ordinaire mentionnée à l'alinéa (a) ci-dessus.

23.5 L'assemblée générale révoque l'un des Gérants sur proposition des Porteurs ayant proposé la désignation de ces Gérants conformément aux termes de l'Article 23.4.

24. Exclusion, révocation et démission des gérants.

24.1 Le poste d'un Gérant est vacant:

(a) s'il cesse d'être Gérant en vertu d'une disposition légale ou s'il fait l'objet d'une interdiction de la Loi ou est exclu en sa qualité de Gérant; ou

(b) s'il se trouve en situation de faillite ou signe un concordat avec ses créanciers en général; ou

(c) s'il démissionne de ses fonctions sur notification adressée à la Société; ou

(d) si les Porteurs en décident ainsi par l'adoption d'une Résolution Ordinaire; ou

(e) s'il fait l'objet d'une interdiction ou s'il est exclu en sa qualité de Gérant par ordonnance rendue en vertu de l'une des dispositions de la Loi de 1986 sur l'Insolvabilité (Insolvency Act 1986) ou de la Loi de 1986 sur l'Exclusion des Administrateurs/Gérants de Sociétés (Company Directors Disqualification Act 1986), soit relativement à la Société ou à toute autre société, notamment une société constituée en vertu de la Loi de 1985 sur les Sociétés du Royaume-Uni (UK Companies Act 1985), ou en vertu de l'une des dispositions du Code de Commerce Luxembourgeois; ou

(f) s'il souffre ou est susceptible de souffrir d'une aliénation mentale et:

(i) qu'il est hospitalisé en vertu d'une demande d'admission pour traitement conformément à la loi de 1983 sur la Santé Mentale (Mental Health Act 1983) ou, en Ecosse, en vertu d'une demande d'admission conformément à la Loi de 1960 sur la Santé Mentale (Ecosse) (Mental Health (Scotland) Act 1960) ou l'équivalent au Luxembourg; ou

(ii) qu'une ordonnance est rendue par un tribunal compétent (au Royaume-Uni, au Luxembourg ou en tout autre lieu) en matière d'aliénation mentale, relativement à sa détention ou à la désignation d'un administrateur, d'un curateur ou de tout autre personne afin d'exercer des pouvoirs relatifs à ses biens ou à ses affaires.

24.2 Un Gérant peut démissionner de ses fonctions de Gérant en adressant notification écrite à cet effet au Siège de la Société, la cessation prenant effet à compter de la date mentionnée dans la notification et, à défaut, à compter de sa date de réception au Siège.

25. Rémunération des gérants.

25.1 Les Gérants ont droit à la rémunération fixée par la Société par Résolution Ordinaire ou prévue aux accords relatifs aux mandats des Gérants conclus par la Société le cas échéant, sur approbation préalable de leurs termes par les Porteurs en assemblée générale et, sauf stipulation contraire de cette résolution ou de ces accords, la rémunération est réputée acquise quotidiennement.

26. Frais des gérants.

26.1 Les Gérants ont droit au remboursement de tous leurs frais de déplacement, frais d'hôtel et autres dépens encourus en relation avec leur participation aux réunions de Gérants, comités, assemblées générales ou réunions spécifiques des Porteurs de l'une des catégories de Parts Sociales ou d'obligations de la Société, ou de toute autre manière dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

27. Nomination et intérêts des gérants.

27.1 Sous réserve des dispositions légales, les Gérants peuvent, après avoir obtenu le consentement des Associés siégeant à l'assemblée générale, nommer un ou plusieurs d'entre eux à n'importe quel poste de dirigeant dans la Société et peuvent signer un contrat ou un arrangement visant à l'embauche de tout Gérant par la Société ou à la prestation par un Gérant de tous services se trouvant en dehors des tâches habituelles d'un Gérant. Les nominations, contrats ou

arrangements de ce type peuvent être rédigés de la façon déterminée par les Gérants et les Gérants peuvent rémunérer ce Gérant pour ses services de la façon qu'ils estiment appropriée. Toute nomination d'un Gérant à un poste de dirigeant prend fin s'il cesse d'occuper les fonctions de Gérant, sans préjudice de toute demande de dommages et intérêts pour rupture de tout contrat concernant la prestation de services de ce Gérant. Les Gérants peuvent également (sans préjudice de toute demande de dommages et intérêts pour rupture de tout contrat entre le Gérant et la Société) relever tout Gérant de toute fonction de dirigeant.

27.2 Sous réserve des dispositions légales, et sous réserve qu'il ait révélé aux Gérants la nature et l'étendue de ses intérêts matériels, un Gérant, nonobstant ses fonctions:

(a) peut être partie ou revendiquer des intérêts eu égard à une transaction ou un arrangement avec la Société ou dans laquelle ou lequel la Société a un intérêt d'une autre nature;

(b) peut exercer les fonctions de directeur ou autre dirigeant ou être employé à tout autre poste, ou être partie à toute transaction ou arrangement avec toute personne morale promue par la Société ou dans laquelle la Société a un intérêt ou dont les intérêts peuvent entrer en conflit avec ceux de la Société.

(c) ne saurait être responsable devant la Société, en raison de ses fonctions, de tout avantage qu'il a obtenu du fait de ce poste ou de ces fonctions, de toute transaction ou arrangement ou de tout intérêt dans toute personne morale concernée, et aucune transaction et aucun arrangement ne doit être évité sur la base d'un tel intérêt ou avantage; et

(d) peut agir à titre professionnel, de son propre chef ou du chef de son entreprise, pour la Société, et est habilité à recevoir ou à faire recevoir à son entreprise une rémunération pour services professionnels, comme s'il n'était pas Gérant.

27.3 Pour les besoins du présent article:

(a) un avis général donné par ou pour le compte d'un Gérant aux autres Gérants et indiquant que ce Gérant doit être considéré comme ayant un intérêt, de la nature et de l'étendue précisée dans l'avis, dans toute transaction ou arrangement réalisé avec une personne ou un type de personnes, doit être considéré comme une divulgation suffisante de ses intérêts eu égard à une telle transaction ou un tel arrangement; et

(b) un intérêt dont un Gérant n'a pas connaissance et à propos duquel il est irréaliste de penser qu'il en ait connaissance ne doit pas être considéré comme un intérêt l'affectant.

28. Primes et retraites des gérants.

28.1 Les Gérants peuvent, après avoir obtenu le consentement des Associés siégeant en assemblée générale, décider que la Société doit fournir des avantages, que ce soit par le paiement de primes ou de retraites, ou d'assurance ou autre, à tout Gérant qui a occupé mais n'occupe plus tout poste ou fonction de dirigeant pour la Société, son prédécesseur ou toute filiale présente ou passée de ceux-ci, ou à tout membre de sa famille (y compris un conjoint ou ex-conjoint) ou toute personne qui est ou était à sa charge, et peuvent (avant ou après qu'il cesse d'occuper ses fonctions ou ce poste) contribuer à tout fonds ou payer toutes primes pour l'achat ou la prestation de ces avantages.

29. Réunions des gérants.

29.1 Sous réserve des dispositions des présents Statuts (et en particulier de l'Article 20), les Gérants peuvent organiser leurs réunions comme ils le jugent approprié à condition que, sauf si le Conseil en décide autrement, toutes les assemblées soient tenues à Luxembourg aux dates convenues par les Gérants. Sauf en cas d'affaire urgente rendant toute période de préavis irréalisable, les Gérants devront recevoir un avis au minimum 7 jours avant l'assemblée du Conseil, accompagné d'un ordre du jour des questions devant être discutées (ainsi que, si possible, tous les documents devant leur être présentés ou soumis). Sous réserve de ce qui précède, les Gérants peuvent ajourner et organiser leurs assemblées de la façon qu'ils jugent appropriée.

29.2 Un Gérant peut convoquer une assemblée des Gérants, et un Secrétaire qui en a reçu la demande de la part d'un Gérant a l'obligation de convoquer une telle assemblée.

29.3 Toutes les décisions du Conseil de Gérance seront déterminées par une résolution, adoptée par une majorité simple, sauf que:

29.3.1 dans le cas où des Associés B ont exercé leur droit de l'Article 23.4, aucune résolution ne peut être adoptée à moins qu'au moins un Gérant A et un Gérant B (tous les deux demeurant au Luxembourg) votent en faveur de la résolution; et

29.3.2 aucune résolution ne sera adoptée à moins qu'elle a le vote affirmatif d'au moins un Gérant A;

29.3.3 la majorité simple du Conseil de Gérance doit comprendre la majorité des administrateurs demeurant au Luxembourg.

29.4 En cas de partage des votes, ni le Président ni aucun autre Gérant ne dispose d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

29.5 Le quorum pour la validation des activités des Gérants peut être fixé par les Gérants et, sauf s'il est fixé à tout autre pourcentage, doit être au moins égal à 50 % des Gérants, avec au moins un vote d'un Gérant A et un vote d'un Gérant B (lorsqu'un Gérant B a été désigné), à condition qu'aucune assemblée du Conseil de Gérance ne pourra délibérer valablement à moins qu'une majorité des gérants présents demeure au Luxembourg.

29.6 Tout Gérant capable de participer à la réunion d'une assemblée des Gérants grâce à un dispositif de communication (y compris un téléphone) qui permet à tous les autres Gérants présents à cette assemblée d'entendre à tout moment ce

Gérant et à ce Gérant d'entendre à tout moment les autres Gérants présents à cette assemblée (dans tous les cas, en personne ou grâce à un dispositif de communication de ce type) est réputé être présent à cette assemblée et doit être comptabilisé lors du calcul du quorum, à condition qu'une majorité des Gérants présents à l'assemblée se trouve à Luxembourg, et que l'assemblée soit réputée être tenue à Luxembourg.

29.7 Les Gérants peuvent agir nonobstant les postes vacants affectant leur nombre, mais si le nombre de gérants est inférieur au nombre fixé comme quorum, les Gérants ou le seul Gérant restant en fonction peuvent agir aux seules fins de pourvoir les postes vacants ou de convoquer une assemblée générale pour nommer des Gérants.

29.8 Le président du Conseil de Gérance (qui n'aura pas de voix prépondérante) sera à la première assemblée un Gérant A et aux assemblées subséquentes à tour de rôle un Gérant B et un Gérant A (dans les cas où un Gérant B a été nommé). Si le Gérant nommé président ne souhaite pas présider ou n'est pas présent dans les cinq minutes suivant l'heure prévue pour la réunion, les Gérants présents peuvent désigner l'un d'entre eux pour présider l'assemblée.

29.9 Un Gérant peut voter eu égard à toute transaction ou arrangement ou toute proposition à cet effet dans lesquels il a un intérêt qu'il a divulgué conformément aux présents Statuts et, s'il vote, son vote doit être comptabilisé et il doit être pris en compte dans le calcul du quorum lors de toute assemblée des Gérants durant lequel une transaction ou un arrangement ou une proposition à cet effet sont présentés aux Gérants pour examen.

29.10 En cas d'examen de propositions portant sur la nomination de deux Gérants ou plus à des postes ou des fonctions auprès de la Société ou de toute autre entité dans laquelle la Société est intéressée, les propositions peuvent être divisées et prises en compte eu égard à chaque Gérant pris séparément et chacun des Gérants concernés sera habilité à voter et sera comptabilisé dans le calcul du quorum pour chaque résolution, sauf celle concernant sa propre nomination.

30. Secrétaire.

30.1 Sous réserve des dispositions légales, le Secrétaire peut être nommé par les Gérants pour la durée, avec la rémunération et dans les conditions que ceux-ci estimeront appropriés et tout Secrétaire ainsi nommé peut être révoqué par eux.

31. Procès-verbal.

31.1 Le Secrétaire fera en sorte que des procès-verbaux soient tenus dans des registres aux fins désignées par la Loi.

32. Le cachet.

32.1 Les Gérants peuvent à tout moment décider que la Société a un cachet commun ou cesse de l'avoir.

32.2 Un Cachet peut uniquement être utilisé sur autorisation des Gérants. Les Gérants peuvent déterminer qui doit signer tout instrument sur lequel un Cachet est apposé et, sauf s'il en a décidé autrement, un tel instrument doit être signé par deux Gérants ou un Gérant et le Secrétaire.

32.3 Sous réserve des dispositions légales, les Gérants peuvent décider d'avoir ou de cesser d'avoir:

(a) un cachet officiel destiné à être utilisé dans tout pays, territoire ou lieu situé en dehors du Luxembourg, ce cachet devant être une copie du cachet commun de la Société. Un tel cachet officiel doit en outre porter soit le nom du pays, territoire ou lieu dans lequel il est utilisé, soit les mots «Cachet de filiale»; et

(b) un cachet officiel destiné à être apposé uniquement sur les titres émis par la Société et ce cachet officiel doit être la copie du cachet commun de la Société mais doit en outre porter la mention «Titres».

33. Dividendes.

33.1 Sous réserve des dispositions légales et des présents Statuts, la Société peut fixer les dividendes sur Résolution Ordinaire prise en assemblée générale annuelle de la Société, conformément aux droits respectifs des Porteurs.

33.2 Sous réserve des dispositions légales, les Gérants peuvent verser des dividendes provisoires sur la base d'un relevé de comptes préparé par les Gérants indiquant que les fonds disponibles sont suffisants pour procéder à une distribution, sachant que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de l'exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes devant être affectées à une réserve à établir conformément à la loi ou aux présents Statuts. Si des Parts Sociales de catégories différentes ont été émises, les Gérants peuvent, dans la mesure où les présents Statuts l'exigent, verser des dividendes provisoires sur les Parts Sociales à dividende différé ou non prioritaire et sur les Parts Sociales à dividende prioritaire, mais aucun dividende provisoire ne pourra être versé sur les Parts Sociales à dividendes différés ou non prioritaire si, au moment du versement, tout dividende prioritaire est en retard de paiement. Les Gérants peuvent également procéder au versement, suivant des échelons fixés par eux, de tout dividende payable à un taux forfaitaire, s'il leur apparaît que les bénéfices distribuables en justifient le paiement. Sous réserve que les Gérants agissent de bonne foi, ils ne doivent pas faire porter sur les Associés détenteurs de Parts Sociales à dividende prioritaire la responsabilité de toute perte imputable au versement légal d'un dividende provisoire sur toute Part Sociale à dividende différé ou non prioritaire.

33.3 Sauf disposition contraire des droits rattachés aux Parts Sociales, tous les dividendes doivent être déclarés et versés en fonction des montants libérés des Parts Sociales sur lesquelles le dividende est versé. Tous les dividendes doivent être répartis et versés en proportion des montants libérés des Parts Sociales durant toute partie ou parties de la période au titre de laquelle le dividende est versé, mais si l'émission de toute Part Sociale est assortie de la condition qu'elle

n'ouvrira droit à dividende qu'à compter d'une certaine date, une telle Part Sociale ouvrira droit à dividende en conséquence.

33.4 Une assemblée générale fixant un dividende peut, sur recommandation des Gérants, décider que ce dividende sera versé en tout ou en partie sous forme d'émission de Part Sociale ou de distribution d'actifs et, en cas de difficulté affectant la distribution, les Gérants peuvent régler cette difficulté et en particulier fixer la valeur de distribution de tout actif, décider que tout Porteur peut recevoir en espèce le montant fixé pour l'actif pour ajuster les droits des Porteurs et conférer tous actifs aux fidéicommissaires.

33.5 Tout dividende ou autres montants payables au titre d'une Part Sociale peuvent être versés par chèque ou envoyés par la poste à l'adresse du siège social de l'Associé ou de la personne reconnue par les Gérants comme étant le titulaire de la Part Sociale. Tout chèque doit être libellé à l'ordre de la personne titulaire, ou sur décision des Gérants prise à leur entière discrétion, à toute autre personne que le titulaire aura désigné par écrit, et l'encaissement du chèque sera considéré comme valant quittance du paiement par la Société.

33.6 Les Gérants peuvent déduire de tout dividende ou montant rattaché à une Part Sociale payable à tout Associé ou autre personne habilitée, toutes sommes d'argent (le cas échéant) que l'Associé ou la personne habilitée doit à la Société au titre de toute Part Sociale dont il ou elle est titulaire.

33.7 Aucun dividende ou autre montant payable au titre d'une Part Sociale ne pourra porter intérêt contre la Société, sauf si les droits rattachés à cette Part Sociale en disposent autrement.

33.8 Tout dividende qui est resté non réclamé pendant 10 ans à compter de la date à laquelle son paiement était exigible doit, si les Gérants en décident ainsi, être déchu et cesser d'être dû par la Société.

34. Exercice social. L'exercice social de la Société débute le premier janvier et s'achève le trente et un décembre.

35. Comptes et audits.

35.1 Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont clôturés et les Gérants préparent un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque Associé peut inspecter l'inventaire ci-dessus et le bilan au siège social de la Société.

35.2 Cinq pourcent des bénéfices nets sont mis de côté pour l'établissement d'une réserve obligatoire jusqu'à ce que ces montants en réserve représentent dix pourcent du capital nominal. Le solde peut être librement utilisé par les Associés.

35.3 Aucun Associé n'a (en tant que tel) le droit d'inspecter toute archive comptable ou tout autre livre ou document de la Société, sauf s'il y est autorisé par la loi ou par les Gérants ou par Résolution Ordinaire.

35.4 La Société peut nommer un commissaire aux comptes pour examiner les comptes et en rendre compte conformément à la Loi.

36. Consolidation des bénéfices.

36.1 Les Gérants peuvent, sur Résolution Spéciale:

(a) sous réserve des dispositions des présentes, décider de consolider tout bénéfice non distribué de la Société qui n'est pas requis pour le paiement de tout dividende prioritaire (qu'il s'agisse ou non d'un bénéfice distribuable) ou devant être versé à la réserve pour le rachat du capital des Parts Sociales et/ou, dans le cas d'une société à valeur nominal, au compte prime d'émission;

(b) affecter les sommes devant être consolidées au profit des Associés en proportion du nombre, ou dans le cas d'une société à valeur nominale, des montants nominaux des Parts Sociales, détenues par eux respectivement, leur ouvrant le droit de participer à une distribution de cette somme, à condition que ces Parts Sociales soient entièrement libérées, que les sommes soient distribuables et soient distribuées sous forme de dividende, et affecter cette somme pour leur compte, soit en argent, soit en attribuant au profit de ces Associés des obligations non émises de la Société inscrites comme libérées en partie ou entièrement;

(c) réaliser les provisions par paiement en espèce ou autre comme ils l'ont décidé dans le cas où les Parts Sociales ou obligations deviennent distribuables sous la forme de fraction en vertu du présent article, et

(d) autoriser toute personne à signer pour le compte de tous les Associés concernés un contrat avec la Société prévoyant l'émission en leur faveur de toute Part Sociale ou obligation auxquelles ils ont droit à la suite de cette consolidation, tout contrat ainsi conclu ayant force obligatoire pour tous ces Associés.

37. Avis.

37.1 Tout avis donné à un Gérant en vertu des présents Statuts doit être rédigé par écrit et adressé par email ou autre méthode électronique.

37.2 La Société peut donner tout avis à un Associé soit en personne, soit en l'envoyant par courrier recommandé dans une enveloppe prépayée mentionnant l'Associé et l'adresse de son siège social.

37.3 Un Associé présent, soit en personne soit par procuration, à toute assemblée générale ou assemblée des Associés de toute catégorie de Parts Sociales est réputé avoir reçu avis de l'assemblée et, le cas échéant, des motifs pour lesquels celle-ci a été convoquée.

37.4 La constatation que l'enveloppe contenant l'avis a été adressé, prépayée et postée correctement représentera une preuve concluante que l'avis a été donné.

37.5 La communication électronique d'un avis (adressé et distribué correctement à la dernière adresse électronique de l'Associé notifiée par écrit) est donnée ou réputée avoir été donnée au moment où l'avis électronique quitte le système informatique de la Société ou le système informatique de toute autre personne envoyant l'avis pour le compte de la Société (selon le cas).

37.6 Un avis peut être donné par la Société aux personnes reconnues par les Gérants comme étant devenues titulaires d'une Part Sociale à la suite du décès, de l'incapacité ou de la faillite d'un Associé, par l'envoi ou la livraison, par tout moyen autorisé pour l'envoi à un Associé en vertu des présents statuts, à l'adresse fournie le cas échéant à cet effet par ces personnes, le pli étant destiné directement à ces personnes, au représentant des décédés, au curateur ou administrateur judiciaire de l'Associé ou portant toute autre description similaire. Jusqu'à ce que cette adresse ait été fournie, un avis sera adressé par tout moyen par lequel il aurait pu être donné si le décès, la faillite ou l'incapacité n'étaient pas intervenus. Dans le cas où plus d'une personne serait habilitée à recevoir un avis en raison du décès, de la faillite ou de l'incapacité d'un Associé, l'avis adressé à l'une quelconque de ces personnes constitue un avis suffisant adressé à toutes ces personnes.

38. Liquidation.

38.1 Si la Société est liquidée, la Société peut, sur sanction d'une Résolution Spéciale et toute autre sanction exigée par la loi, diviser tout ou partie des actifs de la Société entre les Associés en espèces, sous réserve qu'aucun Associé ne soit tenu d'accepter tout actif grevé de passif.

38.2 Pour les besoins du présent article, le liquidateur, où, s'il n'existe pas de liquidateur, les Gérants peuvent, à cette fin, évaluer tous actifs et décider de la façon dont cette division doit être effectuée entre les Associés ou les différentes catégories d'Associés, ou conférer en tout ou partie les actifs aux fidéicommissaires gérant des fiducies au profit des Associés.

39. Indemnité.

39.1 Dans la mesure où la Loi le permet, tout dirigeant ou ancien dirigeant (y compris les Gérants) de la Société doit être indemnisés sur les actifs de la Société de toute perte ou créance supporté par lui en raison des fonctions qu'il exerce ou qu'il a exercées. Les Gérants peuvent, sans sanction de la Société en assemblée générale, autoriser l'achat ou le renouvellement par la Société, au profit de tout dirigeant ou ancien dirigeant de la Société, de toute assurance autorisée par la loi, contre toute créance qui grèverait dans le cas contraire un tel dirigeant ou ancien dirigeant.

40. Divers. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents statuts seront résolues conformément à la Loi.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer les personnes suivantes comme gérants A:

- TCG GESTION S.A., une société régie par les lois de Luxembourg ayant son siège social à 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.822;
- Robert Whitton, né le 5 octobre 1962 à Romford, Royaume-Uni, demeurant à 6, Gidea Close, Gidea Park, Romford RM2 5NP, Royaume-Uni.

Ces gérants A seront nommés pour une durée illimitée avec effet immédiat.

Suite à cette résolution, le conseil de gérance de la Société sera composé des gérants A suivants:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY, Gérant A;
- TCG GESTION S.A, Gérant A;
- Robert Whitton, Gérant A.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer PWC POLSKA S.p.z o.o. de Al. Armii Ludowej 14, 00-638, Warszawa, Pologne comme auditeur.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ EUR 9.500,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Côme-Lambrich, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 mars 2006, vol. 435, fol. 79, case 1. — Reçu 7.025,50 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 mars 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007117251/242/1553.

(070134684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Legal Audit S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 52.406.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007117294/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00143. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

G.A. Maintenance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Findel, Parking de l'Aviation Générale Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 81.566.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 mars 2005

«Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes SOFINTER S.A. (anciennement FIDUCIAIRE SOFINTER Sàrl).»

«Septième résolution

En lieu et place du commissaire aux comptes démissionnaire, l'assemblée générale décide de nommer:

SOFINTER GESTION Sàrl, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activité Syrdall, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 106.316.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2007.»

Luxembourg, le 18 mars 2005.

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2007117245/820/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02403. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

La Dorada International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 64.509.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2007117295/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00139. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070134376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Iprod International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 107.640.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2007117296/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00131. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070134378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Glashandel H.Reiland & Co, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 18.068.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2007117297/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00147. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070134379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Grand Frais Immobilier, Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 40, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 122.919.

Extrait du procès-verbal de rassemblée générale extraordinaire de la société tenue le 31 août 2007

1) Messieurs Thierry Fleming et Claude Schmitz ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs avec effet au 31 août 2007.

2) Avec effet au 31 août 2007 le siège social de la société est transféré de L-1724 Luxembourg, 11 A, bd du Prince Henri à L-1630 Luxembourg, 40, rue Glesener.

Luxembourg le 21 septembre 2007.

Pour GRAND FRAIS IMMOBILIER

Par mandat

H. Dupong

Référence de publication: 2007117188/259/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10288. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Graniton Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Lëtzebuerger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 82.401.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

J. K. Shaw

Gérant

Référence de publication: 2007117190/634/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09090. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Malaga Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 101.264.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007117192/631/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06847. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Sagical S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.558.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration du 12 septembre 2007 que:

- Le siège social est transféré du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007117181/5878/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07516. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Darmon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 50.358.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

INSINGER DE BEAUFORT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007117199/1012/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00327. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070134284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Maroldt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 5, rue Kalchesbruck.
R.C.S. Luxembourg B 27.150.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

FIDUCIAIRE BECKER, GALES & BRUNETTI S.A. LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2007117198/7810/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06750. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070134282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Unigra International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 43.748.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007117204/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00892. - Reçu 32 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070134297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Initial Textiles Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 100.740.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007117202/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00724. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070134294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Protea Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 80.092.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 13 février 2007 a résolu de nommer Madame Michèle Berger (3, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg) et Monsieur Benoît Paquay (3, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg) comme Dirigeants, Délégués à la Gestion Journalière de la SICAV.

Pour PROTEA FUND
PICTET FUNDS (EUROPE) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007117450/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08046. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Edelweiss Property Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 113.041.

—
EXTRAIT

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'associé FLISTER LIMITED comme suit:

- de 35, Theklas Lysiotti, Eagle Star House, 6th floor, Limassol, PC 3030, Chypre à 36 Vyronos, Nicosia Town Center, 8th f 801, Nicosia, PC 1506, Chypre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme
A. van Zeeland
Un mandataire

Référence de publication: 2007117447/1081/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00036. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Maimibenha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 113.070.

—
EXTRAIT

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'associé FLISTER LIMITED comme suit:

- de 35, Theklas Lysiotti, Eagle Star House, 6th floor, Limassol, PC 3030, Chypre à 36 Vyronos, Nicosia Town Center, 8th f 801, Nicosia, PC 1506, Chypre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme
A. van Zeeland
Un mandataire

Référence de publication: 2007117449/1081/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00035. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Delphi Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 86.135.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 13 février 2007 a résolu de nommer Madame Michèle Berger (3, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg) et Monsieur Massimiliano Del Nero (Tribunal-Fédéral 21, CH-1005 Lausanne, 3) comme Dirigeants, Délégués à la Gestion Journalière de la SICAV avec effet à la même date.

Pour DELPHI FUND

PICTET FUNDS (EUROPE) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007117437/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08028. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Bronwyn Estates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.370.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 31 août 2007

En date du 31 août 2007, l'associé unique de la société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Colin Shawn Ray, né le 20 juillet 1972 à St. Andrews, Grande-Bretagne, demeurant au 1-4-12-B Mejirodai Bunkyo-ku, Tokyo 112-00215, Japon, en tant que nouveau gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Edward P. Gilbert, gérant de classe A;
- Monsieur Colin Shawn Ray, gérant de classe A;
- DOMELS S.à r.l., gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRONWYN ESTATES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007117436/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06096. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Microsoft Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.700,00.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 97.198.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 23 août 2007

L'associé unique accepte la démission de M. Jean-Yves Art, gérant de la Société, avec effet au 16 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2007117434/267/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07411. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Thermo-Sanit Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5408 Bous, 60, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.872.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 17 septembre 2007 entre Monsieur Nicolas Ruffini et Monsieur Dell'Aera Domenico, la répartition du capital social est la suivante:

Monsieur Dell'Aera Tommaso	20 parts sociales
Monsieur Dell'Aera Domenico	80 parts sociales
Total (cent parts sociales):	100 parts sociales

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Pour THERMO-SANIT Sàrl
FIDUCIAIRE FIDECO LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2007117431/7797/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ01017. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Captiva Alstria 5, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 112.236.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 48492 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007117497/211/11.

(070134484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Société Commerciale Industrielle Internationale Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-3370 Leudelange, 5, Zone Industrielle Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 34.338.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des associés de la société à responsabilité limitée SOCIETE COMMERCIALE INDUSTRIELLE INTERNATIONALE tenue le 2 juillet 2007 que:

1. La fonction de gérant administratif de la société est supprimée.
2. Monsieur René Costa, demeurant à F-54150 Mance, 15, rue de la Capitaine, reste seul et unique gérant avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Signature
Le Mandataire

Référence de publication: 2007117454/323/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10125. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Socgen International Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.838.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du jeudi 21 juin 2007

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle de juin 2008, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Christian D'Allest, Vincent Decalf, Michel Becker, François Bazin, Guillaume Wehry et Jérôme De Dax.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG SA

Corporate and Domiciliary Agent

Signatures

Référence de publication: 2007117452/45/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01298. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Cable & Wireless Global Businesses International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 63.922.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 octobre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par le Notaire J. Seckler

Référence de publication: 2007117476/231/14.

(070134749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Influence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 37.790.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 octobre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par le Notaire J. Seckler

Référence de publication: 2007117480/231/14.

(070134771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

NPK Distribution Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 94.328.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pour NPK DISTRIBUTION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007117306/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09823. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Zaniatan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 108.895.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pour ZANIATAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007117307/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09825. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Primavera Pain II s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 21, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 48.504.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117308/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10033. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

GreenMouv. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 10A, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 132.070.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Redange/Attert.

Ont comparu:

Monsieur Parviz Parsai, ingénieur en chimie, né le 13 juin 1945 à Teheran, demeurant à L-1251 Luxembourg, 10a, avenue du Bois,

Monsieur Réda Karkour, ingénieur en mécanique, demeurant à F- 28320 Gallardon, 29, rue des Ajoncs

Monsieur Hormoz Razavi, ingénieur en électricité, demeurant à Téhéran, 6, Tejarat passage, Shah-cheraghi Ave Southern Lalehzar, (Iran)

Monsieur Pouya Razavi, ingénieur en informatique, demeurant à USA 8818, Travis Drive. # 235, Austin, TX.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

Titre I^{er} . Objet, Raison social, Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la location, l'import et l'export de vélomoteurs et de scooters électriques et d'accessoires y afférent.

En général, la société pourra faire toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle exerce aussi bien à l'intérieur de l'Union Européenne que partout ailleurs dans le monde.

La société peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, notamment par la création de filiales ou succursales, à condition que ces entreprises aient un objet analogue ou connexe au sien ou qu'une telle participation puisse favoriser le développement et l'extension de son propre objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de GreenMouv. S.à.r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- €), représenté par mille (1.000) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- €) chacune, entièrement souscrites et libérées, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) Parviz Parsai, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2) Réda Karkour, préqualifié, cinquante parts sociales	50
3) Razavi Hormoz, préqualifié, six cents parts sociales	600
4) Pouya Razavi, préqualifié, trois cents parts sociales	300
Total: mille parts sociales	1.000

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant la majorité simple du capital social.

Art. 8. Les droits et obligations attachés à une part sociale suivent le titre en quelque main qu'il passe. La possession d'une part sociale emporte adhésion aux statuts sociaux et aux décisions des associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Les associés se réunissent tous les deux mois au siège de la société pour prendre les décisions commerciales. Toutefois, les associés peuvent tenir des réunions à distance au moyen de «conference calls» et émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique

Les décisions seront écrites dans le procès-verbal de la réunion qui sera signé par les associés. Les réunions se tiendront en Anglais. Les pièces importantes seront traduites en Anglais.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Les dividendes ne seront pas distribués aux associés tant que les conditions prévues à l'article 21 ne seront pas réunies.

Une fois que le bénéfice atteindra le montant du capital social de départ, les dividendes seront distribués aux associés proportionnellement à leurs parts sociales.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 19. Il est convenu entre les associés que pour une période de 18 mois suivant la constitution de la société, la gestion de la société sera réalisée à plein temps par le gérant administratif et le gérant technique sans l'obtention d'aucun salaire.

Art. 20. Après la période initiale de 18 mois, le gérant administratif et le gérant technique recevront une compensation pour leur activité sous forme d'un salaire à hauteur de mille huit cents quatre-vingt quatre euros (1.884,- €) par mois, indexé sur l'échelle mobile des salaires en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg en date du 1^{er} janvier 2007. Une fois les conditions de l'article 21 remplies, le salaire des gérants sera revu à la hausse.

Art. 21. En considération des services rendus par le gérant administratif et le gérant technique, dès que les associés auront complètement récupéré leur investissement initial, les parts sociales seront redistribuées de la façon suivante:

1) Parviz Parsai, préqualifié, deux cents parts sociales	200
2) Réda Karkour, préqualifié, deux cents parts sociales	200
3) Hormoz Razavi, préqualifié, quatre cents parts sociales	400
4) Pouya Razavi, préqualifié, deux cents parts sociales	200
Total: mille parts sociales	1.000

Le tout sans préjudice quant à l'article 20.

Les associés s'engagent d'ores et déjà par les présentes à signer une convention de cession de parts au prix de cession de l'euro symbolique, convention à signer dès que la condition susmentionnée est réalisée.

Art. 22. Aucun associé ne pourra revendiquer des compensations pour les frais initiaux de recherche, investissement ou tout autre activité intervenant pour et avant la constitution de la présente société.

Art. 23. A l'exception de l'article 20, les associés ne recevront aucun salaire ou compensation de la société en raison de leur activité opérationnelle, exécutive ou managériale. Cependant, tous les frais de voyage et de transports intervenant pour la gestion et les opérations de la société hors du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que pour des raisons d'apprentissage hors du Grand-Duché de Luxembourg, seront considérés comme des dépenses opérationnelles de la société.

Art. 24. Les gérants administratif et technique sont tenus de rendre compte de leur activité aux associés en produisant et en leur envoyant des rapports d'activité.

Titre IV. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 26. La société sera dissoute si un associé commet un acte illégal dans le cadre de l'activité de cette société ou contraire au présent statut.

Titre V. Dispositions générales

Art. 27. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ mille (1.000,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Parviz Parsai, préqualifié,

2. Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Réda Karkour, préqualifié

3. La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique pour tout engagement dont la valeur est inférieure à la somme de dix mille (10.000,-) euros. Il peut conférer les pouvoirs à des tiers.

Pour tout engagement égal ou supérieur à la somme de 10.000,- euros (dix mille euros), la société est valablement engagée par la seule signature individuelle de Monsieur Hormoz Razavi préqualifié. Il peut conférer les pouvoirs à des tiers.

4. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-1251 Luxembourg, 10a, avenue du Bois.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Parsai, R. Karkour, H. Razavi, P. Razavi, K. Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 25 septembre 2007. Relation: RED/2007/965. — Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/ Attert, le 25 septembre 2007.

K. Reuter.

Référence de publication: 2007117370/7851/152.

(070134148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

IFCI New Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 116.548.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 47484 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007117504/211/11.

(070134417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Knekt S.A., Société Anonyme,

(anc. CorpSol Partners).

Siège social: L-7210 Helmsange, 22, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 129.662.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 octobre 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007117503/202/13.

(070134423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Diagonal TG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 112.595.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007117310/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00631. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Klei'Blad Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 39, rue Saint Vincent.

R.C.S. Luxembourg B 86.659.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117322/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00719. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Cable & Wireless Luxembourg Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 80.984.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 octobre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par le Notaire J. Seckler

Référence de publication: 2007117522/231/14.

(070134689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

PGE Europe one S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.124.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. FIDCORP LIMITED, ayant son siège social à Gibraltar, Watergardens 6, Suite 24, ici représentée par Monsieur Marc Albertus, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 27 août 2007,

2. Monsieur John Seil, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

ici représenté par Monsieur Luc Hansen, ci-après nommé,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 27 août 2007,

3. Monsieur Luc Hansen, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les présents statuts, sous la dénomination PGE EUROPE ONE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.500.000 (cinq millions cinq cent mille euros) qui sera représenté par 550.000 (cinq cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 28 août 2012, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la

société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1^{er} jeudi du mois de juin à 13.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. FIDCORP LIMITED, préqualifiée	3.098	30.980
2. M. John Seil, prénommé	1	10
3. M. Luc Hansen, prénommé	1	10
Totaux	3.100	31.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

117503

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

2. Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

3. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur John Seil est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Albertus, L. Hansen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007. Relation: LAC/2007/24297. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007117926/211/203.

(070135355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Multicontinental Distribution (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.066.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 octobre 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007117599/206/13.

(070135378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

LRP Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 100.217.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} octobre 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007117597/202/12.

(070135392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Glacier Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GLACIER LUXEMBOURG TWO S.A R.L.

MERCURIA SERVICES

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007117555/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ01008. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Classen-Papertronics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 9, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 23.418.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117120/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07154. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Polder Desch S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.313.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 4 septembre 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 6 septembre 2007, LAC/2007/25334

que l'associé unique prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société à responsabilité limitée POLDER DESCH S.à r.l. en liquidation, avec siège social à 47, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir du 4 septembre 2007 à 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007117168/220/18.

(070134035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.
